



ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

POUR SAINT-PAUL !
UNE VILLE MODERNE ET INNOVANTE
UNE VILLE HUMAINE ET SOLIDAIRE
UNE VILLE RESPONSABLE ET CITOYENNE

NOTE DE SYNTHÈSE

Orientations budgétaires pour l'année 2021

SOMMAIRE

PROPOS INTRODUCTIF

PRÉAMBULE

I - LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

II- RÉTROSPECTIVE ET CONSTATS

A – Rétrospective 2015 - 2020

B – Budget Annexe de Pompes Funèbres

C – Structure et gestion de la dette

D – Les Ressources Humaines : Situation et évolution

III – LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

IV – PROSPECTIVE GLOBALE 2020 - 2025

V – LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES THÉMATIQUES

1 - L'AMÉNAGEMENT, LE DÉVELOPPEMENT ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

2 – LA VIE ÉDUCATIVE

3 - LA SOLIDARITÉ ET LES ACTIONS SOCIALES, AU SEIN DES PARCOURS DE VIE

4 – LA CULTURE ET LE SPORT

5 – LA CITOYENNETÉ ET LA VIE LOCALE

6 - L'ENTREPRISE MUNICIPALE, LES MOYENS ET LES COMPÉTENCES

CONCLUSION

Note de synthèse : article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

PROPOS INTRODUCTIF

À l'aube d'une nouvelle décennie charnière pour le devenir de Saint-Paul, ces premières Orientations Budgétaires de la mandature doivent dépasser le simple cadre d'un débat réglementaire.

C'est pourquoi, elles établissent les fondations de la volonté politique municipale et de l'action communale pour les années à venir.

En parfaite adéquation avec les engagements de campagne, ces Orientations Budgétaires impulseront dès 2021 des engagements politiques forts (Mutuelle Communale Solidaire, Gratuité de la restauration scolaire, Vidéo-protection, Révision du PLU, l'amélioration de la qualité de vie des employés municipaux, Installation du Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine, amélioration de la propreté dans les quartiers, Création du Conseil des habitants).

Par ces Orientations Budgétaires, au-delà de la voie tracée pour 2021, c'est une véritable trajectoire pour l'ensemble de la mandature jusqu'en 2026 qui est fixée.

La mise en œuvre de cette rupture politique dans l'action communale nécessitera une refonte organisationnelle. Ainsi, un nouvel organigramme dessinant les contours de la nouvelle administration municipale a été présenté le 20 novembre dernier aux représentants des syndicats et du personnel.

Cette réorganisation des services, en adéquation avec les engagements politiques, est traduite dans les 6 thématiques de ces orientations budgétaires.

L'un des grands enjeux de cette mandature et de ces Orientations Budgétaires sera la prise en compte des préconisations et remarques de la Chambre Régionale des Comptes.

Par-delà les difficultés financières soulevées par cette dernière, et le contexte sanitaire aux conséquences économiques importantes, la volonté politique reste inchangée.

Remettre de l'ordre dans la commune, offrir un service public de proximité d'excellence à l'ensemble des Saint-Paulois.e.s sur tout le territoire.

PRÉAMBULE

Prévu par l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a pour vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Ce débat constitue un acte politique majeur, marquant une étape fondamentale du cycle budgétaire. Il doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

S'appuyant sur le contexte général et des éléments d'analyse rétrospective et prospective, ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, et ainsi de pouvoir dégager les priorités et axes forts de l'action municipale.

Le contenu de ce débat est encadré par divers textes, dont l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le débat porte également «*sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune*». L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) est venu compléter les éléments de ce débat, avec notamment des données détaillées au niveau des charges de personnel (structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, des avantages en nature et du temps de travail).

Préalablement à l'exposé des orientations envisagées, il convient donc de faire un point sur l'environnement économique et financier qui prévaut actuellement sur le plan national et local. Ces informations sont très importantes, car elles permettent d'apporter un éclairage sur l'évolution constatée et prévisible des indicateurs financiers de la ville.

Enfin, il est important de noter que ce débat sur les Orientations Budgétaires, qui concerne le Budget Principal et son Budget Annexe (Régie de Pompes Funèbres), n'a aucun caractère décisionnel. La délibération imposée par la loi NOTRe n'a pour finalité, que de constituer une preuve de la tenue effective du débat.

I - LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

1) Perspectives économiques (sources : INSEE– OFCE – *Projet de loi de finances*)

L'économie actuelle est soumise à des turbulences que les modèles de prédiction sont incapables d'anticiper avec certitude. Toutefois, quelques éléments peuvent se dégager des analyses :

Après le vif rebond associé au déconfinement (+16% prévu au troisième trimestre, après -13,8% au deuxième et -5,9 % au premier), l'activité économique pourrait marquer le pas en fin d'année 2020 sous l'effet de la résurgence de l'épidémie et du durcissement des restrictions sanitaires.

Selon les estimations de l'OFCE sur l'ensemble de l'année 2020, il est prévu une baisse de 9% du PIB. 55% du choc serait absorbé par les administrations publiques. Les entreprises verraient leur revenu se réduire de 56 milliards (ce qui correspond à 41% du choc) et leur taux de marge baisserait de 4,2 points de valeur ajoutée sur l'année.

En 2021, la croissance du PIB devrait connaître un rebond progressif par l'effet de la dissipation des mesures sanitaires les plus strictes décidées en 2020. Ce rebond serait néanmoins insuffisant pour récupérer le niveau de PIB et d'emploi d'avant-Covid-19. En effet, hors plan de relance, le niveau d'activité à la fin 2021 attendu serait de 1,7% en-dessous de son niveau du quatrième trimestre 2019.

La baisse de revenu pour les ménages serait limitée (-5 milliards) et l'accumulation « d'épargne Covid » serait élevée, représentant 86 milliards d'euros sur l'ensemble de l'année 2020.

Pour 2020 le déficit atteindrait -8,9% de PIB, un maximum historique depuis que les comptes nationaux sont disponibles. En 2021 le déficit public s'établirait à -6,3% du PIB. Il convient à ce sujet de préciser que la règle Européenne fixant le seuil de 3% du PIB est mise entre parenthèse, donnant ainsi aux États toute latitude pour la relance de leur économie.

Le nombre de chômeurs augmenterait de 810 000 sur l'année 2020 et le taux de chômage atteindrait 11% en fin d'année. Le chômage baisserait de 400 000 personnes en 2021 et le taux de chômage serait de 9,6% de la population active fin 2021, soit 1,5 point de plus que son niveau observé fin 2019.

Le Plan de relance améliorerait le PIB à hauteur de 1,1% pour 2021 et la croissance serait de 7%. Le calibrage budgétaire des mesures de réponse à la crise sur deux ans couvre environ 30% des pertes cumulées d'activité sur 2020-21, soit une part similaire au plan de relance de 2009-2010.

En 2022, les nouvelles mesures issues du Plan de relance auraient un impact de 0,9 point de PIB sur l'activité.

2) **Projet de Loi de Finances 2021**

En pleine crise économique et sanitaire, le projet de loi de finances pour 2021 (PLF 2021) est forcément

exceptionnel. Complétant les trois lois de finances rectificatives votées à cause de la crise sanitaire, le PLF 2021 intègre notamment la réduction de 10 milliards d'euros de la fiscalité économique locale, ainsi qu'une partie du **plan de relance** de 100 milliards d'euros sur deux ans.

Ce plan de relance, dénommé « **France – Relance** » poursuit trois grands objectifs : le verdissement de l'économie, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le soutien aux plus fragiles. Pour les collectivités, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire ; une partie des crédits seront déconcentrés aux préfets de départements et régions.

D'autres dispositions du PLF 2021 intéressent particulièrement les collectivités locales :

- ✓ **La stabilité des dotations** : la DGF sera stable en 2021, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total. Cette stabilité globale se fait tout de même au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmenteront chacune de 90 millions d'euros, mais aussi des communes d'outre-mer, qui récupèrent 17 millions d'euros au nom d'un rattrapage de traitement par rapport aux collectivités métropolitaines.

Les montants de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et de la dotation politique de la ville (DPV) seront reconduits au niveau de 2020.

- ✓ **Les modifications de la fiscalité locale** : ce PLF 2021 sera aussi marqué par l'entrée en vigueur de l'acte 2 de la suppression de la taxe d'habitation (TH) et des compensations pour les collectivités. 80% des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale. Pour les 20% des ménages payant encore cet impôt, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale, pour une perte fiscale pour l'Etat de 17 milliards d'euros au total.

Par ailleurs, la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) devrait perdre son caractère local, au nom de la conformité avec les directives européennes d'harmonisation de tarifs. Le PLF prévoit que cette taxe remonte intégralement au niveau national pour être reversée par quote-part aux bénéficiaires locaux, dont les communes.

Au stade du PLF, l'État n'a pas envisagé de reconduire en 2021 les compensations liées aux pertes de recettes du fait de la crise « Covid ». Tablant sur un « rebond » économique, le gouvernement n'a donc pour l'heure, pas appliqué les recommandations du rapport Cazeneuve. Le travail parlementaire et l'actualité amèneront peut-être des évolutions à ce sujet d'ici le vote définitif de la Loi de Finances.

Enfin, il convient de rappeler que la suspension des contrats de Cahors est également prévue en 2021, comme pour 2020.

3) Le contexte local

Même si les effets de la crise sanitaire sont moins marqués à La Réunion, la situation reste très tendue et le risque d'un nouvel arrêt de l'activité économique n'est pas à exclure. Néanmoins, dans l'hypothèse d'une efficacité des mesures sanitaires prises, nous devrions retrouver progressivement d'ici à 2021, une situation « quasi-normale » et moins pénalisante pour les collectivités locales.

Par ailleurs, la poursuite des transferts de compétences vers l'intercommunalité induira des transferts de charges après validation des CLECT. Néanmoins, cela devrait se faire selon le principe de neutralité budgétaire.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

II- RÉTROSPECTIVE ET CONSTATS

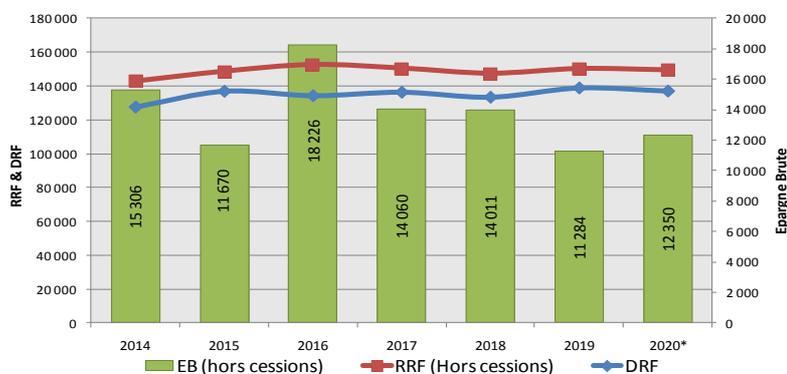
L'exercice 2020 n'est pas encore achevé, mais il est possible de percevoir les grandes tendances au niveau des réalisations et des résultats. À la fin 2020, les recettes de gestion auront diminué davantage que les dépenses de gestion (-2,1% contre 1,1%). Néanmoins, les recettes exceptionnelles en hausse et les mesures fortes mises en place par la nouvelle majorité devraient permettre d'avoir un niveau d'épargne satisfaisant.

Les dépenses d'Équipement Brut de 2020 devraient connaître une baisse significative, s'expliquant par le contexte de crise ; à ce stade elles sont estimées à environ 34 M€. En conséquence, le recours à l'emprunt devrait également être en baisse, autour de 14 M€.

RÉTROSPECTIVE DES GRANDS ÉQUILIBRES BUDGÉTAIRES

Budget Principal	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolut* Moyenne 2014-2019	2020	Variations	
	Définitif	Définitif	Définitif	Définitif	Définitif	Définitif		Provisoire	(En %)	(En valeur)
RECETTES DE GESTION	141 768 536,43	147 895 445,17	151 901 215,64	150 014 047,16	146 517 742,42	149 566 322,86	1,11%	146 373 383,00	-2,1%	-3 192 939,86
- DEPENSES DE GESTION	123 895 429,47	131 859 290,68	130 250 553,99	132 798 443,78	129 823 926,07	134 684 069,22	1,73%	133 222 186,87	-1,1%	-1 461 882,35
= RESULTAT DE GESTION	17 873 106,96	16 036 154,49	21 650 661,65	17 215 603,38	16 693 816,35	14 882 253,64	-1,93%	13 151 196,13	-11,6%	-1 731 057,51
EPARGNE DE GESTION	18 764 848,96	15 772 776,97	21 183 886,35	16 769 648,89	16 569 145,46	13 848 436,69	-4,02%	15 037 170,45	8,6%	1 188 733,76
- Intérêts de la Dette	3 458 878,15	3 336 692,04	2 957 475,79	2 710 127,39	2 558 117,54	2 564 356,37	-5,73%	2 350 000,00	-8,4%	-214 356,37
= EPARGNE BRUTE (CAF BRUTE)	15 305 970,81	12 436 084,93	18 226 410,56	14 059 521,50	14 011 027,92	11 284 080,32	-2,97%	12 687 170,45	12,4%	1 403 090,13
- Capital de la Dette	9 587 551,57	10 158 878,59	13 469 465,45	10 306 209,77	10 668 137,44	10 017 979,77	2,50%	9 300 000,00	-7,2%	-717 979,77
= EPARGNE NETTE (CAF NETTE)	5 718 419,24	2 277 206,34	4 756 945,11	3 753 311,73	3 342 890,48	1 266 100,55	-9,09%	3 387 170,45	167,5%	2 121 069,90
DEP. D'EQUIP. BRUT (DEB = Chap 20, 21 et 23)	42 435 010,91	49 046 374,03	33 962 423,51	34 405 932,05	44 658 882,00	40 459 170,01	1,31%	34 341 242,14	-15,1%	-6 117 927,87
+ DEPENSES FINANCIERES (Hors dette)	320 796,18	1 143 429,40	5 214 240,40	1 472 222,18	5 076,14	221 736,00	ns	0,00	-100,0%	-221 736,00
- RECETTES D'INVESTISSEMENT (avec Cessions)	20 762 724,96	44 734 863,96	25 522 513,30	15 070 886,35	23 752 027,13	24 293 581,16	20,60%	15 918 618,58	-34,5%	-8 374 962,58
BESOIN DE FIN. (si négatif : excédent fin.)	21 993 082,13	5 454 939,47	13 654 150,61	20 807 267,88	20 911 931,01	16 387 324,85	21,27%	18 422 623,55	12,4%	2 035 298,70
- EPARGNE NETTE	5 718 419,24	2 277 206,34	4 756 945,11	3 753 311,73	3 342 890,48	1 266 100,55	-9,09%	3 387 170,45	167,5%	2 121 069,90
- EMPRUNT	10 000 000,00	7 000 000,00	10 000 000,00	11 250 000,00	17 104 710,00	18 000 000,00		14 000 000,00	-22,2%	-4 000 000,00
= VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	-6 274 662,89	3 822 266,87	1 102 794,50	-5 803 956,15	-464 330,53	2 878 775,70		-1 035 453,10		
+ FONDS DE ROULEMENT INITIAL AU 01/01	9 031 870,55	2 857 894,66	6 680 161,53	7 782 956,03	1 978 999,88	1 514 669,35	-3,23%	4 393 445,05	190,1%	2 878 775,70
= F.R. FINAL (= Résultat BRUT de clôture)	2 757 207,66	6 680 161,53	7 782 956,03	1 978 999,88	1 514 669,35	4 393 445,05	50,16%	3 357 991,95	-23,6%	-1 035 453,10
Capital restant dû cumulé	103 968 060 €	100 839 182 €	97 370 275 €	98 314 064 €	104 750 637 €	112 732 658 €	0,8%	117 448 000 €	4,2%	4 715 342 €
Capacité de Désendettement (en années)	6,8	8,1	5,3	7,0	7,5	10,0		9,3		
+ Solde des Restes à Réaliser :	4 255 352,31	-1 634 939,47	180 627,61	5 108 600,35	4 546 011,71	257 395,52	-18,5%	500 000,00	94,3%	242 604,48
* Section de Fonctionnement :	-1 191 159,41	-943 214,55	-759 387,57	-1 025 757,19	-1 339 152,11	-980 613,38	-1,4%	-1 000 000,00		-19 386,62
* Section d'investissement :	5 446 511,72	-691 724,92	940 015,18	6 134 357,54	5 885 163,82	1 238 008,90	-16,3%	1 500 000,00		261 991,10
= Résultat NET de clôture	7 012 559,97	5 045 222,06	7 963 583,64	7 087 600,23	6 060 681,06	4 650 840,57	-20,5%	3 857 991,95	-17,0%	-792 848,62

La situation financière à la fin de l'exercice 2020 devrait être meilleure que celle anticipée en juillet 2020. Cette amélioration est le résultat d'un léger rebond de l'activité économique qui a permis de limiter la baisse des recettes, mais surtout d'une plus grande maîtrise des dépenses de fonctionnement au cours du 2nd semestre 2020 initiée par la nouvelle majorité.



Les recettes fiscales et domaniales ont fortement été perturbées en 2020. Le net ralentissement de l'activité économique a privé la commune d'une part de ses recettes habituelles au niveau de l'octroi de mer ou encore de la taxe sur les carburants. Il en est de même pour les services où les frais fixes ont perduré sans avoir de facturation aux usagers (cantines scolaires par exemple).

Le « filet de sécurité » de l'État étant insuffisant, la commune a dû prendre des mesures d'économie sur ses dépenses de fonctionnement (carburant, limitation du remisage, fête et cérémonie, charges de personnel...). Ainsi, les marges d'épargne devraient être sauvegardées, avec une Épargne Brute autour de 12,6 M€ et une Épargne Nette autour de 3,4 M€.

A – Rétrospective 2015 - 2020

Globalement et en moyenne, sur la période considérée, les dépenses de fonctionnement ont progressé plus vite que les recettes (+1,26% contre +0,74%). Cependant les fortes variations observées en 2020 du fait de la crise sanitaire ont tendance à fausser les moyennes.

1 - Les Recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement en K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	Évolution 2019=>2020	Pour mémoire Evolution 2018 => 2019	Évolution Moyenne (2015-2020)
Total (en K€)	167 380	160 286	151 686	153 899	160 070	149 700	-6,48%	4,01%	0,74%
Evol en valeur (K€)	21 931	- 7 094	- 8 600	2 213	6 171	- 10 370			
Evol annuelle des RRF (en %)	15,08%	-4,24%	-5,37%	1,46%	4,01%	-6,48%			
Impôts et taxes (73)	95 517	102 165	103 424	106 072	108 386	105 800	-2,39%	2,18%	2,01%
Octroi de Mer et FIRT	38 991	39 852	40 252	42 219	42 596	40 180	-5,67%	0,89%	0,95%
Taxes Locales	42 353	47 656	48 605	49 479	50 813	51 657	1,66%	2,70%	3,72%
Dotations et Participations (74)	37 813	34 895	32 924	34 659	33 438	35 080	4,91%	-3,52%	0,23%
Dont DGF	21 892	20 393	20 208	20 905	21 168	21 966	3,77%	1,26%	-1,13%
Dont Remb. / Emplois d'avenir	7 208	4 657	3 128	648	74	3	-95,42%	-88,55%	-35,19%
Dont Remb. / Autres Contrats Aidés	-	-	-	4 413	3 681	3 680	-0,04%	-16,58%	ns
Produits des services & du domaine (70)	4 476	4 048	4 267	3 985	3 914	2 500	-36,13%	-1,78%	-5,90%
Dont Cantines scolaires (7067)	2 526	2 497	2 547	2 380	2 377	1 600	-32,70%	-0,11%	-2,48%
Rembours. sur salaires (013)	8 499	8 874	7 625	322	2 401	1 933	-19,49%	646,52%	90,27%
Autres recettes	21 074	10 304	3 445	8 861	11 930	4 387	-63,23%	34,64%	51,01%
Dont Cession d'immobilisation	18 815	7 826	1 310	6 522	9 946	350	-96,48%	52,49%	139,25%

En 2020, les Recettes Réelles de Fonctionnement ont enregistré une forte chute (-6,48%). En plus des effets « Covid-19 », cette évolution résulte aussi d'une forte baisse des produits de cession (-96%). Après retraitement de ces recettes exceptionnelles, en 2020 les recettes réelles de fonctionnement ne diminuent que d'à peine 1 %.

1.1 : Les recettes fiscales

Les recettes de la **fiscalité directe locale** (taxes foncières et taxe d'habitation) représentent toujours une part importante dans nos recettes réelles de fonctionnement. Cette proportion progresse à plus de 34 % compte tenu de la baisse des autres recettes. Toutefois, l'évolution des bases en 2020 a été plus faible qu'en 2019.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne (2015-2019)
BASES NETTES	<i>Définitives</i>	<i>Définitives</i>	<i>Définitives</i>	<i>Définitives</i>	<i>Définitives</i>	<i>Provisoires</i>	
BASES TH	85 966 954	88 324 305	90 499 361	91 079 697	93 838 144	95 809 000	2,0%
<i>Evol en %</i>	1,3%	2,7%	2,5%	0,6%	3,0%	2,1%	
BASES TFB	89 583 352	93 126 650	95 620 001	97 563 575	100 271 552	101 696 000	2,7%
<i>Evol en %</i>	1,9%	4,0%	2,7%	2,0%	2,8%	1,4%	
BASES TFNB	913 643	1 035 034	847 893	844 314	742 306	741 800	-2,9%
<i>Evol en %</i>	2,6%	13,3%	-18,1%	-0,4%	-12,1%	-0,1%	
TAUX							
Taux TH	20,78%	22,55%	22,55%	22,55%	22,55%	22,55%	
Taux TFB	26,57%	28,83%	28,83%	28,83%	28,83%	28,83%	
Taux TFNB	28,49%	30,91%	30,91%	30,91%	30,91%	30,91%	
PRODUIT GLOBAL	41 926 527	47 085 473	48 236 936	48 927 028	50 298 237	51 153 177	4,07%
<i>Evol en %</i>	1,67%	12,30%	2,45%	1,43%	2,80%	1,70%	
<i>Evol en valeur</i>	686 757	5 158 946	1 151 463	690 092	1 371 209	854 940	
Produit TH	17 863 933	19 917 131	20 407 606	20 538 472	21 160 501	21 604 930	
Produit TFB	23 802 297	26 848 413	27 567 246	28 127 579	28 908 288	29 318 957	
Produit TFNB	260 297	319 929	262 084	260 977	229 447	229 290	

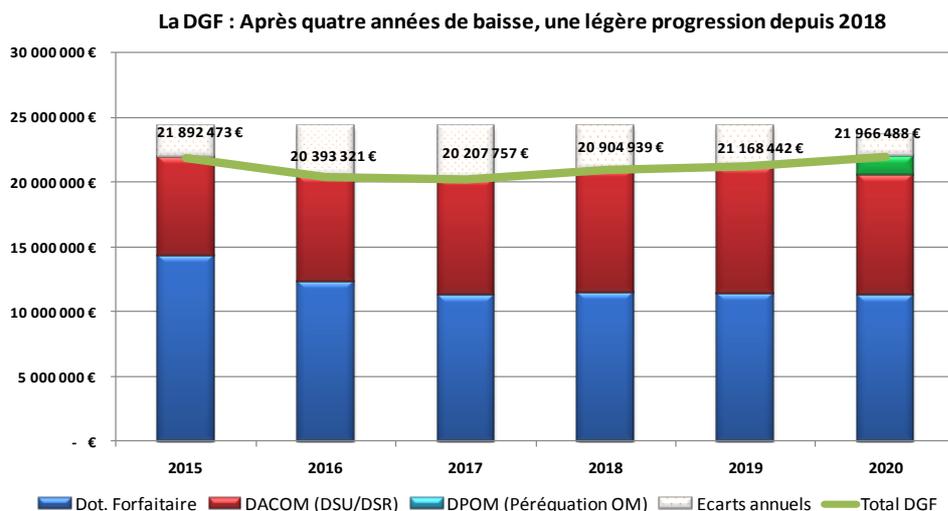
Il convient par ailleurs de rappeler la faiblesse des bases fiscales à Saint-Paul, où 75% des foyers sont non imposables, contre 73% à la Réunion et 57% au niveau national.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Le poids de **fiscalité indirecte**, constituée de l'Octroi de Mer et de la Taxe sur les carburants, reste stable autour de **27 %** de nos recettes de fonctionnement. En 2020 la commune a toutefois enregistré une baisse estimée à 2,5 M€ par rapport à 2019.

1.2 : Les dotations de l'Etat

De 2014 à 2020, la commune de Saint-Paul a perdu de manière cumulée, plus de 19,4 M€ de recettes de DGF, réduisant de fait ses marges de manœuvre.



Depuis 2018, le mouvement de baisse progressive des dotations s'est arrêté avec la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022. En contrepartie d'un engagement contractuel encadrant les dépenses des collectivités, la Dotation Forfaitaire est globalement restée stable. La DACOM (quote-part de la DSU et de la DSR) a fait progresser l'ensemble de la DGF. En 2020 cette progression est plus marquée du fait de la nouvelle Dotation de Péréquation pour l'Outre-Mer (DPOM) instaurée par la LFI 2020.

Dans le chapitre 74 (Dotations et Participations), est également enregistrée la compensation accordée par l'Etat au titre des pertes de recettes fiscales et domaniales de 2020, du fait de la crise Covid-19. Cette dernière est estimée à ce stade à 1,9 M€.

1.3 : Les autres recettes de fonctionnement

Les produits des services et du domaine :

Compte tenu du maintien de la politique tarifaire, en général, les recettes du chapitre 70 n'enregistrent pas d'évolution significative sur les cinq dernières années. Impacté par les effets du confinement, ce chapitre, qui enregistre les recettes d'occupation du domaine public ainsi que les recettes des cantines scolaires, accuse une très nette diminution en 2020, passant de 3,9 M€ à 2,5 M€.

Les recettes diverses :

Il s'agit principalement des participations des agents sur les chèques déjeuner et les remboursements des indemnités journalières par la CGSS. Ces recettes n'ont pas connu d'évolution significative en 2020.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

2 - Les Dépenses de fonctionnement

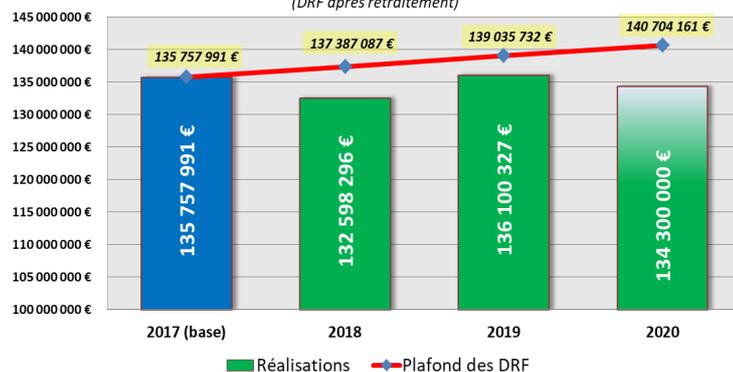
Dépenses réelles de fonctionnement en K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	Évolution 2019=>2020	Pour mémoire Evolution 2018 => 2019	Évolution Moyenne (2015-2020)
Total (en K€)	136 894	134 234	136 317	133 366	138 840	137 000	-1,33%	4,10%	1,26%
Evol en valeur (K€)	9 353	- 2 661	2 083	- 2 951	5 474	- 1 840			
Evol annuelle des DRF (en %)	7,33%	-1,94%	1,55%	-2,16%	4,10%	-1,33%			
Charges à caractère général (011)	24 846	23 504	24 155	22 662	22 676	22 600	-0,34%	0,06%	-0,94%
Charges de personnel (012)	91 539	90 447	92 822	91 818	96 039	96 100	0,06%	4,60%	2,32%
Autres charges de gestion courante (65)	16 002	15 702	15 562	15 168	15 831	14 500	-8,41%	4,37%	-1,24%
<i>Dont subventions versées (657)</i>	<i>11 494</i>	<i>10 861</i>	<i>10 629</i>	<i>10 054</i>	<i>10 670</i>	<i>9 260</i>	<i>-13,22%</i>	<i>6,13%</i>	<i>-3,26%</i>
Intérêts de la dette (66)	3 337	2 957	2 717	2 558	2 564	2 460	-4,07%	0,24%	-5,45%
Autres dépenses	1 171	1 623	1 061	1 159	1 730	1 340	-22,53%	49,19%	49,46%

Après une forte croissance de +4,10% en 2019, les dépenses réelles de fonctionnement devraient enregistrer une baisse d'environ -1,3 %. C'est la conséquence des impacts de la crise Covid sur l'activité communale. Les chapitres 011 et 65 ont enregistré une diminution, tandis que les charges de personnel ont été maîtrisées.

Cela entraîne que la contractualisation signée avec l'État en juin 2018 (contrat de Cahors) qui encadrerait l'évolution de nos dépenses réelles de fonctionnement, ne sera pas mise en application en 2020 compte tenu des impacts de la crise Covid.

Néanmoins, la commune de Saint-Paul devrait faire état en 2020, de dépenses nettement en dessous des seuils initialement fixés. Voir l'évolution probable ci-contre.

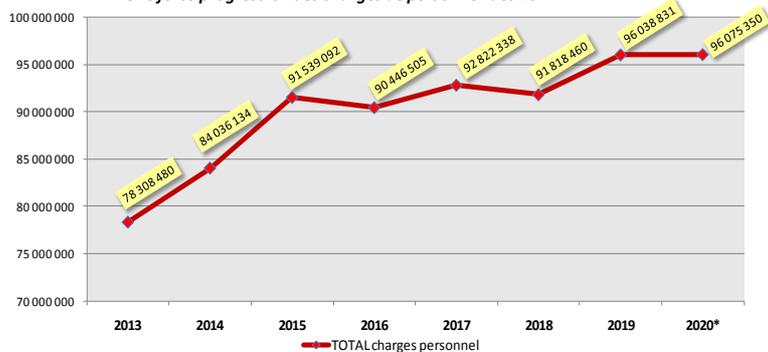
Contractualisation : des engagements respectés en 2020
(DRF après retraitement)



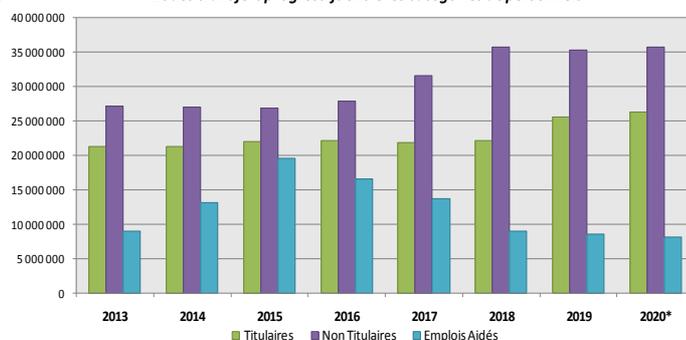
2.1 : Les charges de personnel (012)

Après l'évolution dynamique enregistrée en 2019 (+4,6%), les charges de personnel sont restées globalement stables en 2020. Cela résulte principalement des fins de contrats ou des départs, et plus généralement d'une volonté de maîtrise des dépenses suite aux remarques de la CRC. Toutefois, compte tenu de la baisse des autres dépenses, le ratio de personnel (brut) augmente de nouveau à plus de 70%.

Une forte progression des charges de personnel dès 2014



Et des transferts progressifs entre les catégories de personnels



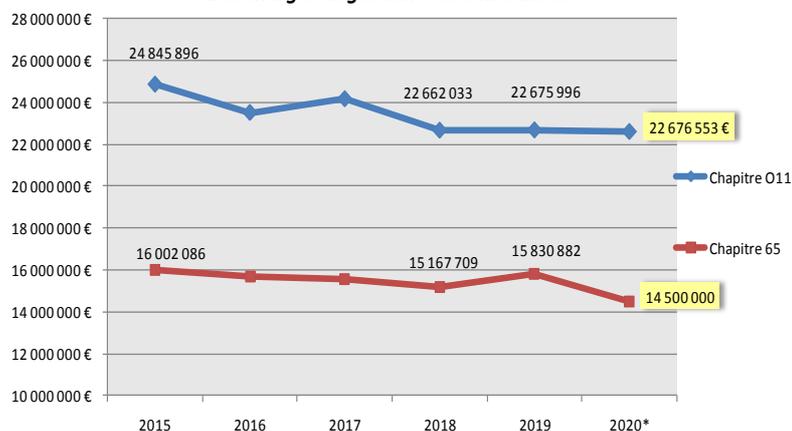
Le plan de titularisation mis en œuvre en 2019 s'est traduit par un transfert de charges des non-titulaires vers les titulaires (voir graphique ci-contre).

Ces transferts progressifs se sont poursuivis en 2020 compte tenu de l'application en année pleine des décisions prises antérieurement. Dans le même temps, le nombre de contrats aidés poursuit sa baisse.

2.2 : Les charges courantes et autres charges de gestion

Les nouvelles contraintes imposées par la crise sanitaire et économique et la nouvelle volonté politique ont conduit à une nouvelle baisse des charges courantes et de gestion en 2020.

Des charges de gestion sous contraintes



Pour la troisième année consécutive, le chapitre 011 (charges à caractère général) est resté stable autour de 22,6 M€, malgré les nouvelles charges subies en 2020 (dispositifs de protection « Covid »).

Quant au chapitre 65, il enregistre un net recul (-1,3 M€), du fait surtout d'un moindre besoin de financement du CCAS et de la Caisse des Écoles. S'agissant du CCAS, il s'agit d'une situation paradoxale générée en 2019, compte tenu des besoins sociaux considérables. La volonté politique est en 2021 de doter le CCAS d'un budget plus en correspondance avec les nécessités.

En raison de la baisse des recettes de fonctionnement, la commune a dû aussi faire des arbitrages au niveau de ses dépenses facultatives, et en premier lieu sur les subventions aux associations. De 2019 à 2020, la baisse a été d'environ 550 000 €, soit -12,6%. La baisse des contrats aidés du secteur associatif a conduit également en 2020, à une baisse de près de la moitié des participations communales comptabilisées en 2019.

Dans le même temps, les contributions de la ville au financement des structures de petite enfance, notamment gérées par la SPL Ti Baba, ont connu une progression notable de + 391 000 €.

Enfin, les financements des autres satellites communaux (LESPAS, Réserve Naturelle de L'Étang Saint-Paul, ...) ont été relativement stables sur les derniers exercices, tandis que le forfait communal aux écoles privées a de nouveau progressé en 2020, passant de 784 K€ à 890 K€.

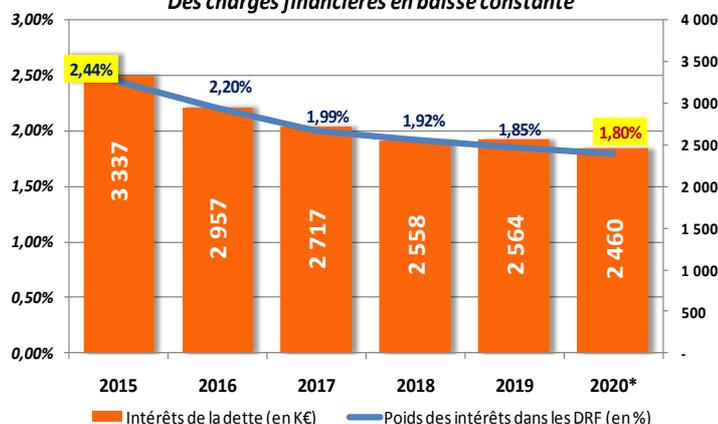
2.3 : Les charges financières

En 2020, ce poste enregistre une nouvelle baisse. En l'espace de six années, ce poste de dépenses a été réduit de près d'un million d'euros. Cela s'explique notamment par la baisse durable des taux, et un désendettement significatif entre 2014 et 2016 (-6,5 M€ sur le stock de dettes).

Par ailleurs, profitant de l'opportunité des taux bas, la commune a privilégié une durée moyenne de remboursement plus longue pour les nouveaux contrats (autour de 20 ans).

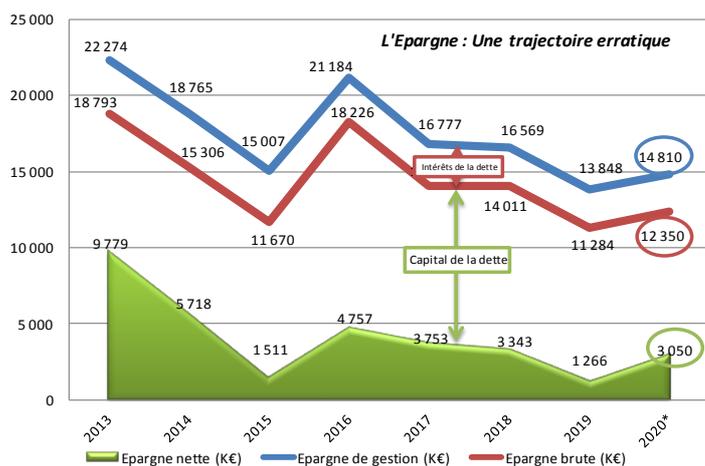
Ainsi, le poids des intérêts financiers dans les dépenses réelles de fonctionnement n'a cessé de diminuer, pour passer de 2,71% en 2014, à seulement 1,80% en 2020.

Des charges financières en baisse constante



3 – Capacité d’Autofinancement

L'autofinancement net (ou l'épargne nette) correspond au solde des recettes de fonctionnement lorsque les dépenses de fonctionnement, les intérêts et le capital des emprunts sont payés. Cet indicateur traduit la capacité de la collectivité à faire face à ses dettes, mais aussi à assurer un autofinancement (partiel) de ses investissements. Sur la période 2015 – 2020, les différents soldes d'épargne ont connu les évolutions suivantes :



Depuis de nombreuses années, les collectivités ont été impactées par divers facteurs externes, tels que la crise économique et financière, la baisse des dotations de l'État, ou encore les différentes réformes. Ces éléments ont contribué à l'amoindrissement progressif des marges d'épargne de la commune.

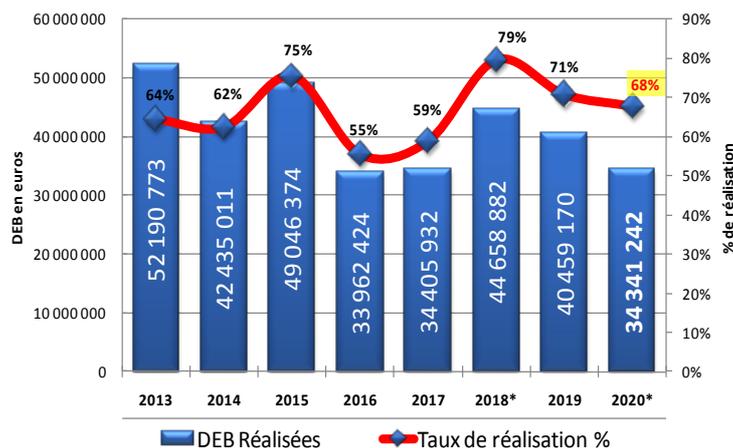
La crise « Covid-19 » a rajouté à la difficulté. Toutefois, les mesures prises et les compensations ont permis de limiter l'érosion de l'épargne, qui devrait même progresser en 2020.

4 – Les investissements

4.1 : Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement (études, subventions d'équipement, acquisitions et travaux), sont celles qui ont pour effet de modifier durablement le patrimoine communal. Ces dépenses ont connu l'évolution suivante :

Sur la période 2015 / 2019, la réalisation moyenne des dépenses d'équipement est d'environ 40,5 M€, avec de fortes variations, liées à la nature et à l'ampleur des opérations. Les réalisations de 2020 seront en décrochage par rapport à cette moyenne (environ 34 M€) en raison du contexte particulier de l'année. Le taux de réalisation passe en dessous de la barre des 70%.

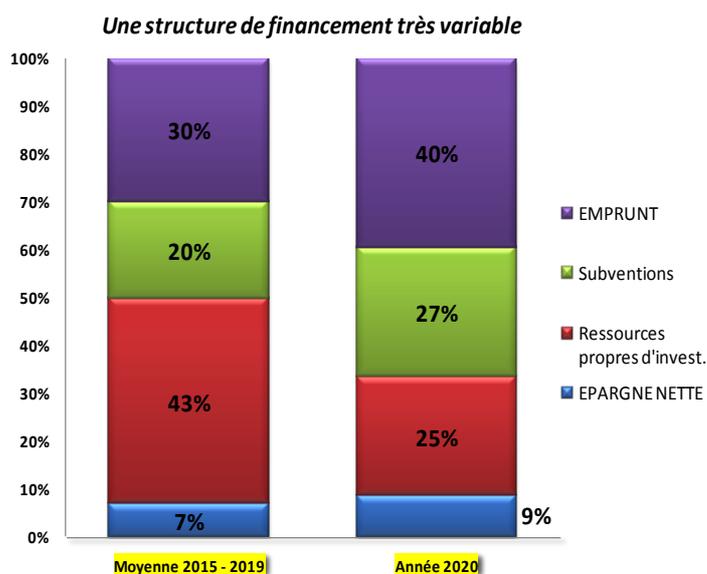


Les ratios ci-dessous indiquent le niveau de l'effort d'équipement de Saint-Paul, sur la période de 2015 à 2020 :

RATIOS	SAINT-PAUL								Moyenne 2018
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	CA 2020	(France)
Taux d'équipement (%) : Dép. d'équip. brut / recettes. réelles de fonct.	37,17%	29,75%	29,65%	21,69%	23,18%	29,29%	25,65%	23,14%	18,7%
Dépenses d'équipement brut / habitant (en € / hab)	507	410	467	328	331	416	378	324	264

4.2 : Le financement des investissements

La structure de financement des investissements de 2020 devrait sensiblement différer de la structure moyenne observée sur la période 2015 - 2019. Chacune des composantes a enregistré de grandes variations, dont notamment les ressources propres d'investissement qui représentent seulement 25%, contre 43% en moyenne.



La part des subventions devrait être en hausse, du fait de l'encaissement des subventions relatives aux grosses opérations réalisées ou en cours.

Malgré le contexte difficile, la part de l'épargne nette devrait progresser dans le financement des investissements.

Le niveau des ressources propres d'investissement chute de manière significative en raison du faible nombre de cessions d'immobilisation sur 2020. Cela impliquera une mise à contribution plus grande de l'emprunt afin de compléter le financement des investissements.

B – Budget Annexe des Pompes Funèbres

Le seul budget annexe au budget principal de la ville est celui des Pompes Funèbres, dont l'unique objet est d'isoler toutes les dépenses et recettes liées à la prestation de fossoyage dans les cimetières de la commune.

Ce budget doit s'équilibrer par ses propres recettes, c'est-à-dire les participations des familles. Il convient de rappeler que les personnes démunies de ressources suffisantes, en particulier celles relevant de la CMU, bénéficient d'une prise en charge totale des frais par le CCAS.

Sur la période de 2015 - 2020, ce budget a évolué comme suit :

Régie de Pompes Funèbres	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de Fonctionnement	99 334,20 €	113 666,02 €	101 805,20 €	105 808,80 €	102 052,30 €	110 000,00 €
Dépenses de Fonctionnement	98 448,56 €	104 268,46 €	117 378,39 €	104 507,69 €	107 912,90 €	109 000,00 €
Résultat N-1 reporté	7 267,21 €	8 152,85 €	17 550,41 €	1 977,22 €	3 278,33 €	- 2 582,27 €
Résultat de Clôture FCT	8 152,85 €	17 550,41 €	1 977,22 €	3 278,33 €	- 2 582,27 €	- 1 582,27 €
Recettes d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Dépenses d'investissement	- €	0,02 €	- €	- €	- €	- €
Résultat N-1 reporté	20 739,19 €	20 739,19 €	20 739,17 €	20 739,17 €	20 739,17 €	20 739,17 €
Résultat de Clôture INV	20 739,19 €	20 739,17 €	20 739,17 €	20 739,17 €	20 739,17 €	20 739,17 €
Résultat global cumulé	28 892,04 €	38 289,58 €	22 716,39 €	24 017,50 €	18 156,90 €	19 156,90 €

L'équilibre financier de ce budget devient de plus en plus fragile, et la couverture des charges risque de ne plus être assurée sur les prochains exercices. **La question d'une éventuelle évolution des tarifs devient donc de plus en plus prégnante.**

C – Structure et gestion de la dette

1- Le coût de la dette

Sous réserve des dernières réalisations de l'exercice 2020, la dette devrait évoluer comme suit :

Éléments de synthèse	Au : 31/12/2019	Au : 31/12/2020	Variation
La dette globale est de :	112 732 657,58 €	117 447 687,93 €	
Taux moyen annuel :	2,31 %	2,07 %	
Taux actuariel :	2,33 %	2,06 %	
Durée de vie moyenne :	7 ans, 2 mois	7 ans, 11 mois	
Durée de vie résiduelle :	20 ans, 10 mois	19 ans, 6 mois	
Nombre de contrats :	33	34	

L'encours de dette de la ville de Saint Paul est amorti de 9 285 K€ sur l'exercice 2020. Parallèlement la ville devrait souscrire 14 M€ de nouveaux emprunts dont :

- 3 M€ auprès de l'**Crédit Agricole**, à Euribor 3M+ marge de 0,7% sur 20 ans,
- 5 M€ auprès de l'**Agence Française de Développement**, à Euribor 6M + marge de 1,01% sur 20 ans
- 3 M€ auprès du Crédit Agricole au taux fixe de 0,75 % sur 20 ans
- et 3 M€ mobilisés auprès de la Banque Postale au taux fixe de 0,75% sur 20 ans

Cela se traduit donc par une progression de l'encours de dette de près de 4,7 M€ entre le 31/12/2019 et le 31/12/2020.

Le taux moyen qui représente le coût de la dette, s'élève à 2,07% sur l'exercice budgétaire 2020. Le coût de la dette de la ville se situe dans la moyenne des niveaux observés pour la strate. Le taux actuariel baisse à nouveau à 2,06%, très proche du taux moyen, ce qui est l'expression d'une dette peu risquée. La baisse des taux bénéficie à la ville essentiellement via la souscription de nouveaux prêts à taux bas. Ainsi le taux moyen poursuit sa baisse, passant de 2,31% à 2,07%.

La durée de vie moyenne de l'encours remonte légèrement au-dessus de 7 ans du fait des durées plus longues des nouveaux contrats.

2- La structure de la dette

La répartition de la dette est la suivante :

Stock au 31/12/2020	Taux Fixe	Taux Variable	Livret A	TOTAL
Encours	78 919 710,78 €	31 111 184,14€	7 416 793,01€	117 447 687,93 €
Pourcentage global	67,19 %	26,50 %	6,31 %	100,0 %
Durée de vie moyenne	7 ans, 8 mois	8 ans	9ans, 3 mois	7 ans, 2 mois
Nombre d'emprunts	25	6	3	34
Taux actuariel	2,53 %	1,10 %	1,50 %	2,06 %
Taux moyen de l'exercice	2,54 %	0,99 %	1,53 %	2,07 %

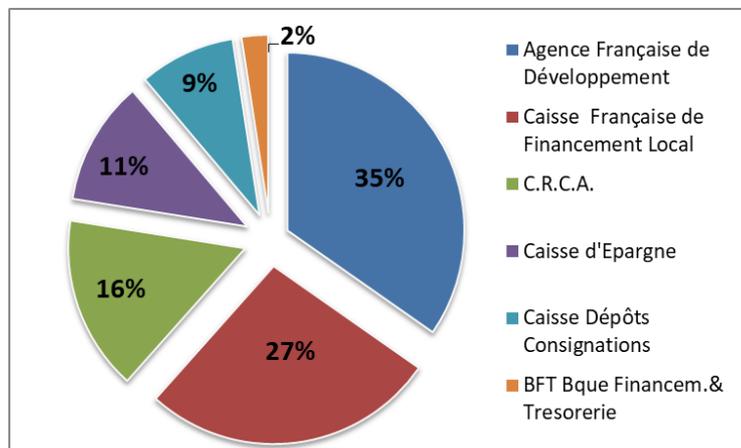
La structure de l'encours a légèrement évolué avec la mobilisation des nouveaux contrats en 2020. Représentant plus de 30% de l'encours total, l'encours à taux variable (y compris le livret A), est performant et permet d'optimiser la charge d'intérêts, avec un taux moyen performant par rapport au taux du marché.

Depuis le début de l'année 2020, la totalité de l'encours de dette de la Ville est classé en 1-A (absence de risque) selon les critères de la Charte Gissler.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

3- Répartition par prêteurs

Au 31 décembre 2020, la commune a dans son encours, 34 emprunts, répartis sur les établissements suivants :

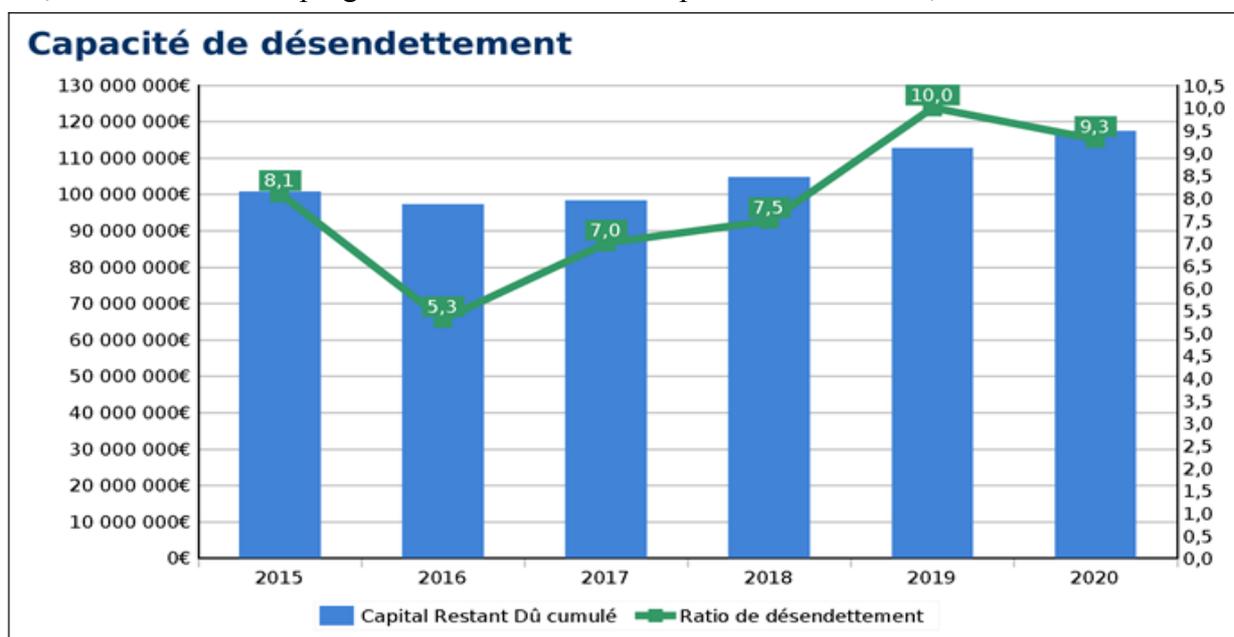


La Ville de Saint-Paul travaille avec les principaux acteurs du secteur du financement public local.

L'Agence Française de Développement (35% de l'encours) et la Caisse Française de Financement Local / Banque Postale (27% de l'encours), restent les principaux partenaires. Le Crédit Agricole, au troisième rang de nos partenaires, voit son encours progresser entre de 11,9% à 16 % entre 2019 et 2020.

4- Evolution et capacité de désendettement

Après une période de désendettement entre 2014 et 2016, où la dette a atteint son niveau le plus bas à 93,37 M€, le stock de dette a progressé entre 2017 et 2020 pour s'établir à 117,45 M€.



Cette progression du stock de dette, associée à une contraction de l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, a conduit à une dégradation du ratio de capacité de désendettement. Ce dernier est passé de 5,7 années en 2016 à 10 années en 2019. Il est toutefois envisagé une petite amélioration à la fin de l'exercice 2020. Sur toute la période, le ratio reste néanmoins en dessous du plafond imposé dans le cadre de la contractualisation, soit 12 années.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

5- Profil d'extinction de la dette actuelle



L'encours de dette de la Ville de Saint-Paul s'amortit jusqu'en 2040. La dette structurée a été totalement soldée en 2019.

Hors dettes nouvelles, l'encours chute significativement et progressivement à compter de 2022.

Après la dernière échéance du prêt structuré en 2019, l'annuité totale diminue de manière significative à partir de 2020.

Hors dettes nouvelles, les annuités sont anticipées décroissantes, avec un palier à partir de 2023 où l'annuité se stabilise autour de 10 M€, pour chuter nettement à partir de 2028.



D – Les Ressources Humaines : Situation et évolution

1- L'évolution des dépenses de personnel

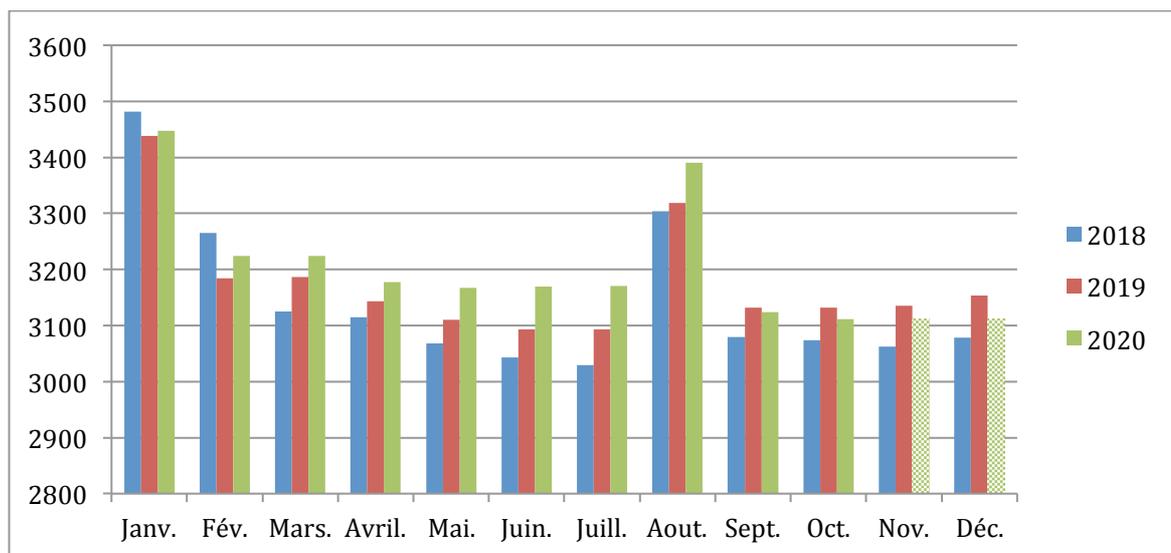
Evolution des effectifs et des dépenses de personnel de 2018 à 2020 :

(estimations pour les mois de novembre et décembre 2020)

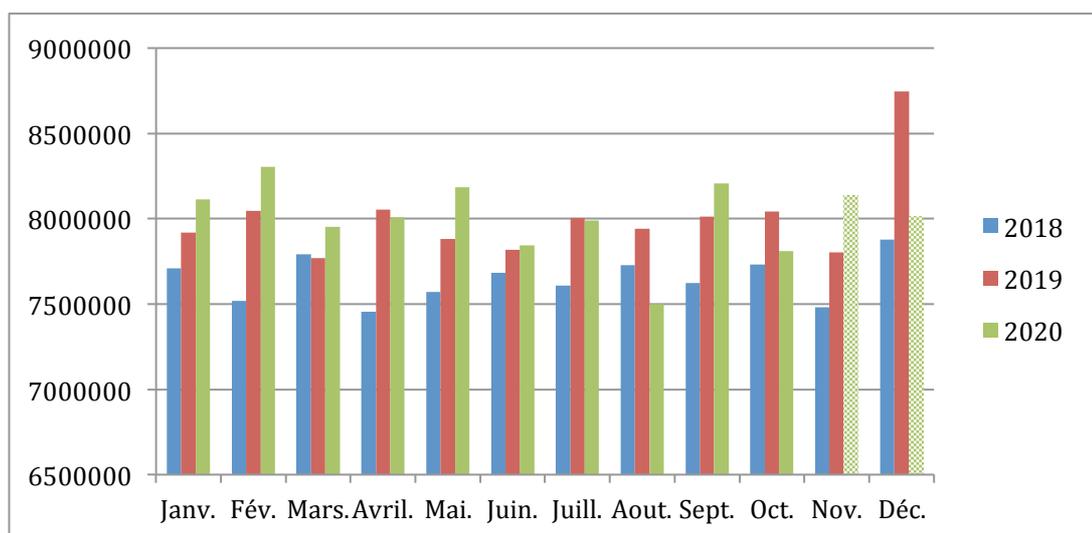
Effectifs payés	Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Aout.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2018	3482	3265	3125	3115	3068	3043	3029	3304	3079	3074	3062	3078
2019	3438	3184	3187	3143	3110	3093	3093	3319	3132	3132	3135	3154
2020	3447	3224	3224	3178	3167	3169	3171	3391	3124	3111	3111	3111
Masse Salariale	Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juill.	Aout.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2018	7 710 681	7 518 345	7 792 257	7 456 062	7 569 208	7 683 838	7 608 573	7 727 776	7 623 065	7 732 928	7 481 628	7 878 023
2019	7 917 235	8 045 987	7 768 706	8 052 484	7 882 089	7 816 973	8 005 739	7 939 754	8 012 608	8 044 388	7 803 878	8 747 680
2020	8 111 852	8 305 661	7 953 912	8 010 099	8 185 472	7 845 847	7 988 852	7 501 476	8 207 654	7 812 095	8 134 720	8 015 000

Évolution des effectifs de 2018 à 2020 :

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021



Évolution de la masse salariale de 2018 à 2020 :



Évolution des dépenses de personnel de 2018 à 2020 :

(Dépenses globales inscrites au chap. 012, effectifs en activité au 31 décembre de l'année / montant estimatif pour l'année 2020)

Exercice	2017	Evolution	2018	Evolution	2019	Evolution	2020
Dépenses de personnel	92 822 338	- 1.09 %	91 818 460	4,60%	96 038 830	0%	96 072 640

2- La structure des effectifs (2018-2019-2020)

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

La structure globale des effectifs au 31 octobre 2020 (pour 3111 agents) est la suivante :

	2018	2019	2020
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	565	690	678
Non titulaires (CDI – CDD - BO / BS)	1773	1766	1746
Emploi Aidés	711	655	679
Apprenti	26	22	8
	3075	3133	3111

La répartition catégorielle des agents en poste s'établit comme suit :
(sur emplois permanents au 31 décembre pour 2018 et 2019 / 31 octobre pour 2020)

	31/12/2018	31/12/2019	31/10/2020
Catégorie A	105	103	113
Catégorie B	152	154	151
Catégorie C	2078	2228	2160

3- Le temps de travail

Les services de la Ville fonctionnent sur la base réglementaire de 35 heures hebdomadaires pour un agent à temps complet, soit 1 607 heures annuelles.

Répartition des effectifs selon la quotité de temps de travail

	Non titulaires permanents	Titulaires	non permanents	Total général
Temps complet	1199	647	80	1926
Temps non complet	523	21	628	1172
Temps partiel	11	10		21
Total général	1733	678	700	3111
ETP	1583	671	490	2744

Les cycles de travail sont adaptés aux besoins du service notamment en termes d'accueil des usagers : conformément aux recommandations de la Chambre régionale des comptes et aux dispositions de la loi de Transformation de la fonction publique, il conviendra néanmoins de formaliser, en 2021, l'ensemble de ces cycles de travail, notamment par voie de délibération.

4- Le traitement indiciaire et le régime indemnitaire

La masse salariale totale inclue l'ensemble des rémunérations aux agents et des cotisations employeur. Le Régime indemnitaire est en partie basé sur la fonction et le niveau de responsabilité et d'encadrement des agents ; en 2021, il conviendra de l'étendre aux derniers cadres d'emplois concernés à savoir celui des techniciens et des ingénieurs territoriaux.

III – LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

L'année 2021 sera probablement encore impactée par la crise sanitaire. Mais elle sera aussi imprégnée par la nouvelle politique menée par l'équipe municipale nouvellement installée, qui a à cœur de démarrer la mise en œuvre de ses actions et projets phares de la mandature.

Néanmoins, plusieurs actions et opérations en cours et à achever continueront à figurer au budget de l'exercice 2021.

A – Le fonctionnement en 2021

Compte tenu aléas liés à la situation sanitaire, l'appréciation des évolutions probables des recettes et dépenses en 2021 est difficile. La plus grande prudence reste donc de mise afin de se prémunir de déséquilibres préjudiciables à la santé financière de la commune.

1- Les Recettes de Fonctionnement

Compte tenu des dispositions prévues au Projet de Loi de Finances pour 2021 et des éléments de conjoncture, les estimations et prévisions d'évolution des principales recettes sont les suivantes :

- **L'Octroi de Mer** : sous réserve d'une activité économique stabilisée, nous pouvons espérer pour 2021, une dotation d'environ **39 000 000 €**, soit une évolution significative liée à la progression de notre indice dépenses dans le processus de répartition.
- **La Taxe spéciale sur les Carburants (FIRT)** : Avec un espoir d'un retour à la normale en 2021, cette recette affiche une prévision 2021 à **4 300 000 €**, soit au niveau d'avant la crise Covid.
- **Les Dotations de l'État** : Selon les dispositions du PLF, la DGF de Saint-Paul (*dotations forfaitaire et dotation d'aménagement*), devrait rester relativement stable autour de **22 M€**.

Le PLF 2021 ne prévoit pas à ce stade la reconduction de la compensation de l'État pour les éventuelles pertes de recettes en raison de la crise sanitaire.

- **La fiscalité locale** : les recettes de la fiscalité locale en 2021 découleront uniquement de la revalorisation forfaitaire votée dans la Loi de finances et de l'augmentation physique des bases imposables. **Les taux d'imposition ne seront donc pas modifiés**. Sur les bases provisoires estimées et les taux actuels, le produit global de 2021 devrait se situer autour de **52 100 000 €**, hors rôles supplémentaires et y compris les compensations liées à la suppression de la TH.
- **Impôts et taxes divers** : le produit global de TLPE pour 2021 était évalué autour de 900 000 €, soit en baisse de 10%, compte tenu de la mesure d'exonération des enseignes inférieures à 7 m² votée en 2020.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

- **Produit des services et du domaine:** si l'activité revient à la normale, avec notamment un fonctionnement continu des écoles, le chapitre 70 devrait atteindre dans son ensemble, la somme globale de **3 900 000 €**, soit un niveau équivalent à 2019.
- **Les atténuations de charges et remboursements sur salaires :** les atténuations de charges (chapitre 013) concernent principalement les remboursements des indemnités journalières par la CGSS et la quote-part du personnel sur les chèques déjeuner. Globalement ce chapitre est évalué à **1 956 000 €**. Quant au remboursement sur les contrats aidés, ils sont inscrits au chapitre 74 (Dotations et participations) et estimés à 3 680 000 €.
- **Les reversements de fiscalité (TCO) :** en fonction de l'impact des nouveaux transferts de compétences, le TCO devrait ajuster notre Attribution de Compensation, actuellement à **5 609 000 €**, selon un principe de neutralité budgétaire.
- **Autres produits de gestion courante :** il s'agit principalement des produits de location des biens communaux. Le chapitre 75 devrait s'établir autour de **1 300 000 €**.

Un objectif général devra être appliqué au niveau des recettes de fonctionnement : une recherche la plus large possible de soutiens financiers auprès de divers partenaires, facilitant ainsi la réalisation de nos actions.

Sur la base de ces éléments prévisionnels, le total des prévisions de recettes réelles de fonctionnement en 2021, hors cession et pourraient se situer autour de **152,9 M€** (soit une évolution de **+2,5%** par rapport au BP 2020).

2- Les Dépenses de Fonctionnement

Considérant la nécessité de maîtriser nos dépenses et d'une manière plus large, l'impératif d'un usage raisonné et optimisé des deniers publics, la prévision globale 2021 de nos dépenses réelles de fonctionnement devrait s'établir autour de **140 M€** soit environ **+0,3%** par rapport aux prévisions du BP de 2020 (*hors opérations liées aux transferts de la régie La Créole*).

Les grandes orientations générales au niveau des différents chapitres sont les suivantes :

- **Les charges de personnel (chap. 012)**

En 2021, l'objectif est de contenir les dépenses prévisionnelles du chapitre 012 dans une enveloppe globale de **95,6 millions d'euros**.

Cette estimation est notamment basée sur les conditions et hypothèses suivantes : la rationalisation et l'optimisation des effectifs et de la masse salariale ainsi que le non remplacement d'un certain nombre de départs à la retraite, afin de dégager des marges de manœuvre et permettre ainsi d'enclencher la réflexion sur la mise en œuvre d'un plan de titularisation et de revalorisation des bas salaires.

La mise en œuvre de certaines mesures ou l'ampleur de ces dernières pourra être ajustée en fonction du niveau des résultats dégagés et disponibles à la clôture de l'exercice 2020.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

La partie relative aux « **Ressources Humaines** » complète avec plus de détails, les hypothèses sur lesquelles vont s'appuyer les prévisions de la masse salariale de 2021.

- **Les charges à caractère général (chap. 011)**

Le chapitre 011 correspond aux dépenses récurrentes et indispensables au bon fonctionnement des services. Un pilotage permanent de ces crédits devra être assuré afin de garantir un usage raisonné.

Une vigilance particulière portera surtout sur les postes suivants :

Les achats de denrées alimentaires pour les cantines scolaires

Festivités et événementiels

Les fournitures d'entretien et de petit équipement

Les dépenses d'eau et d'électricité

L'entretien des véhicules et la consommation de carburant

Les dépenses de télécommunication

Et également les dépenses liées à la crise sanitaire (masques, gel hydroalcoolique, notamment).

Au total, le chapitre 011 devrait donc se situer aux alentours de **23,5 Millions d'euros**.

- **Les autres charges courantes (chap. 65)**

Les postes principaux de ce chapitre sont notamment les subventions (associations, CCAS, Caisse des écoles..) et les contributions obligatoires (SDIS, forfait communal aux écoles privées). Sur la base des projections provisoires, le chapitre 65 pour le BP 2021 est estimé aux alentours de **13,9 Millions d'euros**.

- **Les charges financières (chap. 66)**

Sur la base de notre état de dette au 1er janvier 2021, les intérêts et autres charges financières devraient s'élever à environ **2 435 000 € (hors ICNE)**, soit en relative stabilité par rapport à 2020.

B – L'Investissement en 2021

Notre capacité à investir est très liée à notre capacité à dégager des marges d'épargne de notre fonctionnement.

Sur la période à venir la ville s'attachera en premier lieu à finaliser les chantiers démarrés ou en passe de démarrer. L'année 2021 intègrera également les nouveaux projets de la mandature. Pour mener à bien tout cet ensemble, la commune devra poursuivre sa recherche des meilleurs financements, et ainsi maintenir son effort d'équipement.

Ainsi, sur la base des estimations actuelles, la commune projette une prévision globale de Dépenses d'Équipement **entre 40 et 50 millions d'euros**.

1- Les Dépenses d'Investissement

- **Les dépenses financières**

Il s'agit principalement du remboursement de la dette en capital qui diminue d'environ 300 K€, passant de 9,3 M€ à environ **9 M€**.

- **Les Dépenses d'Équipement Brut (DEB)**

Celles-ci figurent aux chapitres 20, 21 et 23 et concernent respectivement les « études », « les acquisitions » et « les travaux ». Se rajoute à cela un volume considérable constitué des participations versées au titre des opérations d'aménagement (chapitre 204). L'effort d'investissement restera notamment orienté vers les secteurs prioritaires que sont : les écoles, les équipements sportifs et culturels de proximité, ou encore l'aménagement raisonné du territoire.

Un certain nombre d'opérations, inscrites au **Plan Pluriannuel d'Investissement** et se réalisant sur plusieurs années, sont gérées en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (**AP/CP**).

Les orientations stratégiques développées complètent avec plus de détails la teneur des opérations envisagées.

2- Le financement des Investissements

Compte tenu de l'évolution prévisionnelle des recettes et dépenses de fonctionnement, l'autofinancement est limité et fragile, restreignant la réalisation des investissements. À ce stade, l'**épargne nette** de 2021 (hors cessions) est estimée aux alentours de 3 M€.

Les dotations (chap 10) : le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) calculé sur la base des dépenses d'équipement mandatées en 2020, est estimé à environ 3,5M€. Figure à ce chapitre le produit de la Taxe d'Aménagement (ex TLE) qui représente une recette d'environ 1 M€. Malheureusement, il est fort probable que la dotation du Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE) sera nulle en 2021 du fait de la baisse du produit d'octroi de mer collecté en 2020.

Les subventions (chap 13) : les prévisions de financements externes espérés pour la réalisation des opérations d'équipement devraient être évalués globalement autour de **15 M€**. Tout comme en section de fonctionnement, la commune s'attachera à élargir au maximum aux différentes mesures de financements, tels que notamment le plan « France Relance », le PRR « Covid » de la Région, et autres financements plus classiques de l'Etat et de l'Europe.

Les fonds propres : il s'agit de l'Autofinancement Prévisionnel, dégagé par le fonctionnement. L'autofinancement sera limité aux dotations aux amortissements. Ainsi, un total de **14,4 M€** devrait être prévu au BP 2021.

L'emprunt (chap 16) : il assurera le financement du solde et sera mobilisé prioritairement auprès du Crédit Agricole, de la Banque Postale et de l'Agence Française de Développement (AFD). Avec cette dernière, la commune dispose d'un Accord-cadre de financement. Il sera renégocié pour une nouvelle période (2021-2025). La prévision globale du chapitre 16 pourrait se situer autour de **17M€**, et ne serait mobilisé qu'en fonction du besoin réel résultant des réalisations des investissements.

IV – PROSPECTIVE GLOBALE 2020 - 2025

Le caractère pluriannuel des Orientations Budgétaires a été rappelé et renforcé par l'article 107 de la loi NOTRe, et plus récemment par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022. Ainsi, au-delà de nos orientations pour 2021, il est effectivement nécessaire de mesurer les évolutions probables en termes d'endettement, de fiscalité, d'épargne et de capacité d'équipement, et ce, afin de vérifier que les grands équilibres de nos comptes restent assurés.

Au regard du contexte, des nombreux paramètres qui peuvent interagir et de la visibilité relativement réduite sur l'avenir de certaines recettes, **la présente prospective budgétaire et ses hypothèses d'évolution sont à prendre avec toutes les précautions. Elle devra être actualisée et adaptée au fil de l'évolution de la situation économique et financière touchant les collectivités.**

Les tableaux et graphiques ci-dessous résument les hypothèses d'évolution probables des principaux indicateurs financiers sur la période 2020/2025 :

	Rétrospective		Prospective (CA estimés)					Evolution moyenne
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Produit des contributions directes	50 812 675	51 653 177	52 749 993	53 880 580	55 035 847	56 216 337	57 422 603	
<i>Evolution n-1</i>		1,7%	2,1%	2,1%	2,1%	2,1%	2,1%	2,06%
Fiscalité indirecte	57 573 126	54 198 250	57 889 605	58 823 310	59 779 115	60 757 798	61 760 176	
<i>Evolution n-1</i>		-5,9%	6,8%	1,6%	1,6%	1,6%	1,6%	1,18%
Dotations	33 438 194	35 079 147	34 295 544	34 613 815	34 941 554	35 279 027	35 626 504	
<i>Evolution n-1</i>		4,9%	-2,2%	0,9%	0,9%	1,0%	1,0%	1,06%
Autres recettes d'exploitation	18 245 547	9 024 500	7 967 696	7 991 170	8 014 926	8 038 968	8 063 297	
<i>Evolution n-1</i>		-50,5%	-11,7%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	-12,72%
Total des recettes réelles de fonctionnement	160 069 542	149 955 074	152 902 839	155 308 875	157 771 443	160 292 130	162 872 580	
<i>Evolution n-1</i>		0	1,97%	1,57%	1,59%	1,60%	1,61%	0,29%
Charges à caractère général (chap 011)	22 675 995	22 670 000	23 010 050	23 355 201	23 705 529	24 061 112	24 422 028	
<i>Evolution n-1</i>		0,0%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,24%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	96 038 830	96 075 000	95 559 826	96 994 555	98 249 706	99 525 679	100 822 771	
<i>Evolution n-1</i>		0,0%	-0,5%	1,5%	1,3%	1,3%	1,3%	0,81%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	15 830 882	14 497 000	15 903 500	16 128 327	16 252 277	16 378 086	16 505 783	
<i>Evolution n-1</i>		-8,4%	9,7%	1,4%	0,8%	0,8%	0,8%	0,70%
Intérêts de la dette (art 66111)	2 522 038	2 391 095	2 267 157	2 254 737	2 263 536	2 275 571	2 287 673	
<i>Evolution n-1</i>		-5,2%	-5,2%	-0,5%	0,4%	0,5%	0,5%	-1,61%
Autres dépenses de fonctionnement	1 771 916	1 246 252	1 273 627	1 306 264	1 344 438	1 388 474	1 438 755	
<i>Evolution n-1</i>		-29,7%	2,2%	2,6%	2,9%	3,3%	3,6%	-3,41%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	138 839 661	136 879 347	138 014 160	140 039 084	141 815 485	143 628 921	145 477 010	
<i>Evolution n-1</i>		-1,41%	0,83%	1,47%	1,27%	1,28%	1,29%	0,78%
Epargne de gestion	13 806 116	15 116 822	16 805 836	17 174 529	17 869 494	18 588 780	19 333 243	
Intérêts de la dette	2 522 038	2 391 095	2 267 157	2 254 737	2 263 536	2 275 571	2 287 673	
Epargne brute	11 284 078	12 725 727	14 538 679	14 919 792	15 605 958	16 313 209	17 045 570	
Remboursement capital de la dette	10 017 979	9 284 969	8 983 720	9 389 101	10 294 175	11 178 299	12 068 775	
Epargne nette	1 266 099	3 440 758	5 554 958	5 530 691	5 311 783	5 134 910	4 976 795	
<i>Evolution n-1</i>		171,76%	61,45%	-0,44%	-3,96%	-3,33%	-3,08%	25,63%
FCTVA (art 10222)	4 374 479	5 181 030	3 400 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	
Emprunts	18 000 000	14 000 000	14 500 000	15 500 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	
Autres recettes	9 973 300	11 063 984	13 516 921	11 551 090	11 586 201	11 622 281	11 659 358	
Total des recettes réelles d'investissement	32 347 779	30 245 014	31 416 921	30 651 090	30 186 201	30 222 281	30 259 358	
<i>Evolution n-1</i>		-6,50%	3,87%	-2,44%	-1,52%	0,12%	0,12%	-1,11%
Sous-total dépenses d'équipement	40 459 169	34 330 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	
<i>Evolution n-1</i>		-15,1%	4,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-1,93%
Autres investissements hors PPI	106 338	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	10 017 979	9 284 969	8 983 720	9 389 101	10 294 175	11 178 299	12 068 775	
Autres dépenses d'investissement	115 398	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
Total des dépenses réelles d'investissement	50 698 884	43 774 969	45 143 720	45 549 101	46 454 175	47 338 299	48 228 775	
<i>Evolution n-1</i>		-13,66%	3,13%	0,90%	1,99%	1,90%	1,88%	-0,83%
Fonds de roulement en début d'exercice	1 514 669	4 393 445	3 939 217	5 101 096	5 472 875	5 160 858	4 708 047	
Résultat de l'exercice	2 878 776	- 454 228	1 161 879	371 779	- 312 016	- 452 811	- 573 846	
Fonds de roulement en fin d'exercice	4 393 445	3 939 217	5 101 096	5 472 875	5 160 858	4 708 047	4 134 201	
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	104 750 637	112 732 657	117 447 687	122 963 967	129 074 866	133 780 689	137 602 390	
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	112 732 657	117 447 687	122 963 967	129 074 866	133 780 689	137 602 390	140 533 615	
<i>Evolution n-1</i>		4,18%	4,70%	4,97%	3,65%	2,86%	2,13%	3,74%
Ratio de Capacité de Désendettement	10,0	9,2	8,5	8,7	8,6	8,4	8,2	

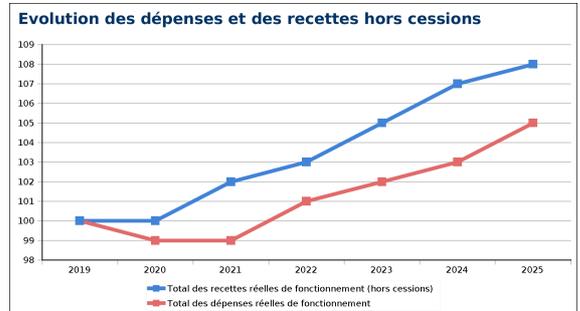
ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Ces évolutions tiennent compte des hypothèses suivantes :

1- Au niveau des recettes de fonctionnement :

Comme la crise « Covid » l'a démontré, nos recettes de fonctionnement sont très dépendantes de l'activité économique. La prospective s'appuie néanmoins sur le postulat d'un **retour à la normale et d'une reprise de l'activité en 2021**.

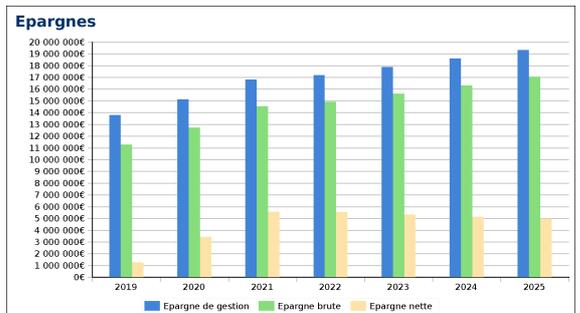
Au niveau de la fiscalité locale, **aucune modification des taux n'est envisagée**. Seul un effet base est escompté.



2-Au niveau des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont fortement mobilisées par les charges de personnel (70% des dépenses réelles de fonctionnement), ce qui implique une forte rigidité des charges et des marges de manœuvre limitées.

Le rétablissement de marges de manœuvre à la section de fonctionnement passera inévitablement par un **plan pluriannuel d'optimisation des ressources humaines**.



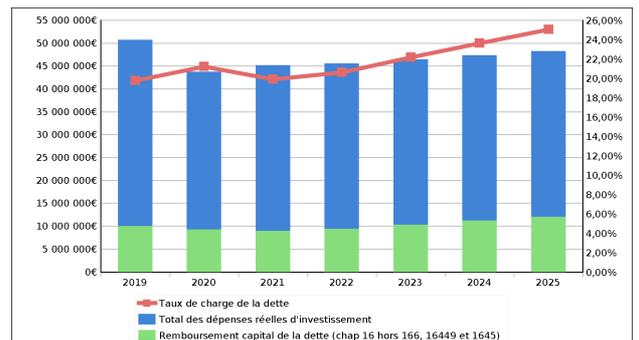
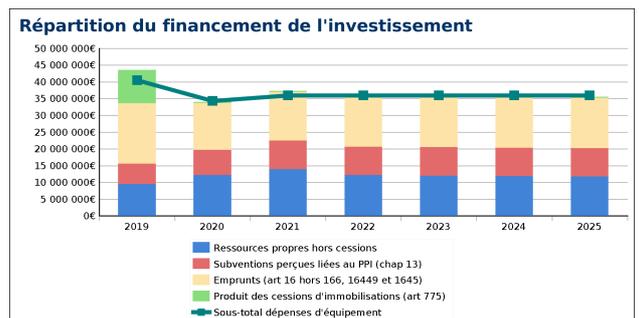
3- Concernant l'investissement

Les recettes :

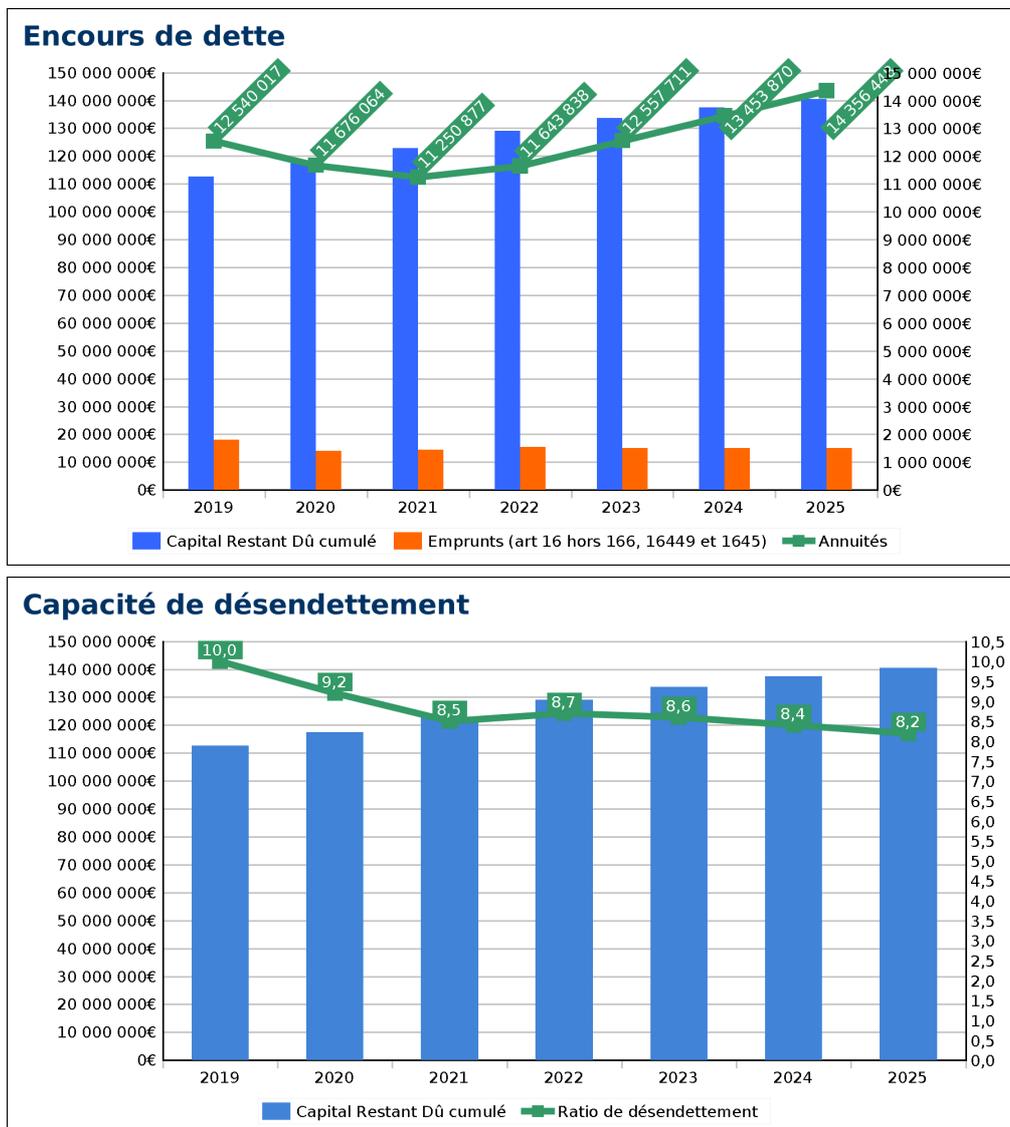
Sans action forte au niveau du fonctionnement, la prospective démontre une forte érosion de l'autofinancement net des investissements. Ce qui impliquerait une mobilisation soutenue de l'emprunt. Néanmoins, cette possibilité se voit de plus en plus restreinte compte tenu du niveau de notre ratio de capacité de désendettement. La recherche de financements externes (subventions) reste donc une nécessité absolue.

Les dépenses :

La prospective actuelle conclue sur une diminution de la capacité d'investissement, estimée à 35 M€ en moyenne par an. Ce qui, néanmoins resterait au-dessus des moyennes des communes de la strate. Un objectif plus ambitieux passera au préalable par une augmentation des marges d'épargne dégagées par la section de fonctionnement (autofinancement).



4 - Concernant l'endettement



Dans ce scénario, compte tenu des niveaux de financements internes et externes, l'encours de dette serait en progression régulière, sans toutefois dégrader outre mesure nos ratios. En effet, le ratio de capacité de désendettement, resterait en dessous de 10 années, dans le respect de l'accord-cadre signé avec l'AFD, et également en dessous des plafonds fixés par la Loi de Programmation des Finances Publiques (12 ans).

Au regard des grandes incertitudes liées à la période inédite que nous vivons, nous devons, encore plus qu'à l'habitude, faire preuve d'adaptabilité et de responsabilité. Ces orientations budgétaires connaîtront sûrement des ajustements au cours des prochains mois, mais elles resteront caractérisées par les principes suivants :

- une gestion optimisée des moyens humains et financiers, tout en assurant à la population un service public de qualité,
- la non-augmentation des taux de la fiscalité locale (taux communaux)
- le maintien d'un l'effort d'investissement cohérent avec la capacité réelle de la ville,
- et la maîtrise de l'endettement, grâce à une recherche élargie des financements externes.

V – LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES THÉMATIQUES

Pour développer ces orientations générales et purement financières, sont présentés ci-après, les principaux projets de l'année 2021 par thématiques :

1 - L'AMÉNAGEMENT, LE DÉVELOPPEMENT ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

2 – LA VIE ÉDUCATIVE

3 - LA SOLIDARITÉ ET LES ACTIONS SOCIALES, AU SEIN DES PARCOURS DE VIE

4 – LA CULTURE ET LE SPORT

5 – LA CITOYENNETÉ ET LA VIE LOCALE

6 - L'ENTREPRISE MUNICIPALE, LES MOYENS ET LES COMPÉTENCES

1 - L'AMÉNAGEMENT, LE DÉVELOPPEMENT ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LA PLANIFICATION ET L'URBANISME

L'orientation de la Municipalité est d'engager au plus vite la révision du PLU, avec une étape préalable de modification liée à la prise en compte des projets existants, et la présentation fin 2019 du bilan du PLU actuel.

Un document d'urbanisme devant s'adapter au nouveau contexte socio-démographique et réglementaire : évaluation du PLU et mise en révision

Le PLU a été approuvé par délibération en date du 27 septembre 2012. Il a été élaboré afin de répondre, pour la commune de Saint-Paul, aux « grands défis » d'aménagement posés par le SAR, dont le défi démographique du « million d'habitants » en 2030 à l'échelle de l'île.

Aujourd'hui, le contexte socio démographique, règlementaire et législatif a évolué depuis l'approbation du document.

L'évaluation du PLU a été engagée fin 2019 et présentée en 2020 dans la perspective d'une révision générale du document d'urbanisme dont la procédure pourrait démarrer en 2021.

Un document d'urbanisme devant s'adapter et évoluer dans l'attente de l'aboutissement de sa révision générale

En 2019, les services de l'État ont informé la Ville que les règlements des zones A et N du PLU de Saint-Paul ne sont pas, ou plus, conformes aux exigences du Code de l'Urbanisme. Dans l'attente d'une éventuelle révision générale du document, il est possible d'apporter des modifications au règlement actuel afin de corriger cet état de fait.

De même, des évolutions du PLU sont également possibles afin d'adapter le document aux nouvelles orientations, si ces dernières s'inscrivent dans le cadre du PADD du PLU actuel.

Une réflexion sera menée conjointement avec le TCO sur les prescriptions architecturales et d'intégration paysagère pour les constructions liées à l'hébergement touristique et les commerces alimentaires ou spécialisés de plus de 2 000 m².

La planification au service des projets

- Poursuivre la procédure de modification du PLU pour permettre la réalisation de la ZAC Savane des Tamarins : modification éventuelle du projet et phases règlementaires.
- Finaliser la mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet pour permettre la réalisation du projet de zone d'activité Henri Cornu, 1^{er} acte de l'Écocity tropicale et insulaire.

- Accompagner le parcours règlementaire et la réalisation de la future ZAC Cambaie Oméga également inscrite dans l'Écocité, en lien avec les différents partenaires (TCO, GIP, État). 1^{er} acte de l'Écocité tropicale et insulaire.
- Inscrire la commune dans une démarche de valorisation et protection du patrimoine historique et culturel, notamment du centre-ville, par la mise en œuvre des procédures appropriées (modification du PLU, ...).
- Trouver les solutions règlementaires adaptées aux problématiques de compatibilité de projets avec la règlementation en matière d'urbanisme et de planification : projets de CTM à l'Eperon, installations de la société Recyclage de l'Ouest, etc.

L'AMENAGEMENT DURABLE

L'aménagement du territoire doit être pensé de manière plus équilibrée, plus inclusive, mieux concertée et ce, à l'échelle de chaque bassin de vie. Il est ici question de promouvoir des opérations qui répondent aux besoins des habitants en matière d'équipements, d'habitats, de commerces, de loisirs et d'emplois. Saint-Paul est un territoire de contrastes entre les hauts et les bas avec des particularités qui sont propres aux 26 quartiers qui composent Saint-Paul.

Dès lors, les opérations d'aménagement doivent pleinement intégrer ces diversités et particularités, afin de proposer des projets qui soient en résonance avec chaque quartier. Les politiques publiques favorisant un aménagement responsable et durable ont pour objet de créer des villes nouvelles, de refondre les opérations en cours et de mettre en place un programme ambitieux et réaliste de construction de 2 500 logements aidés sur 6 ans.

Par ailleurs, la Ville participera activement à l'amélioration du réseau de transport sur son territoire ; il s'agira de mieux adapter l'offre aux besoins de la population, et aux conditions de circulation. Elle impulsera à la mise en œuvre de réseaux modernes, innovants et écologiques sur l'Ouest (transport par câble, tram, mobilité douce).

LA DYNAMIQUE DE VILLES NOUVELLES

Éco-Cité Cambaie

La Commune participera au projet structurant de la nouvelle Ville de Cambaie, suite à la concertation relative à la ZAC Cambaie Oméga qui entamera sa 1^{ère} phase de programmation en 2021.

À ce titre, la vision transversale d'aménagement, de logement, d'équipements publics et de proximité sera à renforcer afin de se projeter sur la déclinaison des axes d'intervention de la municipalité.

PRU Saint-Paul centre

Le Pôle d'Entrée de Ville

Cette opération vise à renforcer l'attractivité du centre-ville au travers d'une offre nouvelle en matière de commerces de services et de logements organisés autour d'un mail structurant.

- Lancement par la SEDRE des travaux de démolition et de dépollution du CTM ;
- Poursuite des travaux d'aménagement (Deck et Paséo) ;
- Démarrage des travaux de construction du lot 3 (centre médical, commerces et services), du lot 4 (centre commercial) et du lot 1 (bureaux et commerce).

Le Pôle Front de Mer

Cette opération dédiée au développement de l'activité touristique et de loisirs du front de mer permettra également de requalifier le site du « marché forain ». En ce sens, la démolition des anciennes écoles maternelles et primaires désaffectées parallèlement à l'acquisition des parcelles propriétés Etat BO 27 et BO 57 seront engagées.

La programmation des activités à installer et la 1^{ère} tranche relative au pôle de restauration seront à mettre en œuvre en 2021.

Le Pôle Centre

Il est constitué principalement par l'ex-Centre Hospitalier Gabriel Martin (CHGM) et l'îlot « SOCOM ». Au regard de sa localisation et de l'importance que revêt le site du CHGM, la Commune de Saint-Paul souhaite maîtriser le projet afin d'y installer ses services et rester en proximité du cœur de ville. Le projet global doit être profitable à l'attractivité du centre-ville.

Le Pôle Entrée Sud

Enfin, l'opération de logements aidés intermédiaires de la SEDRE démarrera en 2021.

PRU et ZAC Saint-Gilles-les-Bains :

La relance du Programme de Renouvellement Urbain touristique et paysager de Saint-Gilles-les-Bains s'inscrit dans une logique de développement économique et touristique respectueuse du patrimoine et de l'environnement.

- Obtention des financements sollicités pour le remplacement des ouvrages d'art sur la ravine Saint-Gilles, l'aménagement des parkings paysagers en entrée Nord et Sud, la requalification des rues de La Plage et de La Poste.

La ZAC Saint-Gilles vise à permettre la structuration, la diversification et la consolidation de l'offre en matière d'hébergement touristique (hôtels), d'espaces publics de qualité (avenue du bord de mer) et de zones de loisirs (espaces de détente, aires de jeux).

- Possibilité d'implantation de deux établissements hôteliers de 3 et 4 étoiles
- Appel à projets pour la réalisation d'un pôle restauration au niveau de l'allée des îles Eparses (1 restaurant familial et 1 restaurant semi-gastronomique) ;
- S'agissant du centre de vacances de la CAF de l'Hermitage-les-Bains, il sera procédé au choix définitif de sa future implantation.

LA REFONTE D'OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

La ZAC Savane des Tamarins

La ZAC Savane des Tamarins (ex-Renaissance III), située au droit du quartier de Plateau Caillou existant, s'étend sur 90 hectares, dont environ 30 hectares de savane entièrement conservée. 60 hectares sont donc consacrés à l'aménagement et à la construction de 2 019 logements, de commerces, d'équipements de proximité, de services et espaces partagés. Quatre secteurs seront aménagés. Ils s'organisent en fonction du relief, des orientations et des vues sur le paysage L'entrée, Le plateau, Le cœur urbain et Les pentes habitées.

2021 aura pour principal objectif de permettre la sécurisation réglementaire et financière de la programmation sur cette ZAC et de démarrer les consultations de la 1ère tranche. Une démarche de communication auprès des citoyens sera à relancer.

La ZAC Saline

Cette opération très ancienne de structuration du Bourg de la Saline a enregistré ces dernières années de nombreux retards de l'aménageur SIDR. Il s'agira de définir une nouvelle approche opérationnelle afin de relancer une opération à une échelle plus réaliste. Une refonte du périmètre et du programme de construction et d'équipement sera nécessaire.

LA POURSUITE DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

La Ville poursuit son engagement dans l'aménagement et le développement des quartiers au travers de la réalisation d'équipements, de logements et des réseaux au sein des opérations suivantes :

ZAC Sans Souci,
ZAC Éperon
Le Bourg du Guillaume
Proprié'ter : Les Occupants Sans Titre
RHS Bellemène-Macabit
RHI Trou d'eau
La RHI Bois Rouge
La RHI Bouillon 1
Lancement d'un projet ANRU sur la Grande-Fontaine

LE LOGEMENT ET L'HABITAT INSALUBRE

Il s'agira de donner une nouvelle dynamique concernant la production de logements aidés, en proposant notamment la réalisation de 2 500 logements durant la présente mandature et ce, afin de répondre à l'aspiration de chaque Saint-Paulois de bénéficier d'un logement adapté et décent. Il est à noter qu'au regard de la loi SRU, la Ville de Saint-Paul enregistre aujourd'hui un taux de logements locatifs sociaux de **16 %**.

- ✓ Participer en amont aux côtés des bailleurs et du TCO, à l'élaboration de la programmation de logements mieux adaptés en terme de volume mais également en matière de typologie et de

produit.

- ✓ Lancer des appels à projets de logement sur des terrains communaux viabilisés ;
- ✓ S'appuyer sur le « Pacte pour l'habitant » signé avec le groupe Action Logement Immobilier, dont la SHLMR est une filiale afin de construire plus et construire mieux aux services des habitants. L'objectif de ce pacte est d'apporter des solutions innovantes et créatrices en faveur de la mutation et de l'entretien du parc locatif existant, ainsi que de la sortie de programmes de logements aidés en locatif et en accession mieux adaptés aux attentes des habitants ;
- ✓ Favoriser l'accueil en hébergement d'urgence.
- ✓ Poursuivre la sortie des programmes de logements aidés au sein des opérations d'aménagement et en diffus ; de manière équilibrée en volume, en produit et mieux répartie en fonction de chaque bassin de vie ;
- ✓ Renforcer les compétences du Guichet Unique de l'Habitat à la fois en matière d'accueil et de traitement de la demande, mais également en contribuant à la sortie de l'insalubrité de nombreuses familles saint-pauloises. En 2021, dans le cadre du plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGDID) la Ville de Saint-Paul poursuivra ces permanences dans les mairies annexes afin de mieux informer les demandeurs de logements ;
- ✓ Augmenter la production de logements aidés en location et en accession à la propriété, soutenue par « l'Aide aux Maires bâtisseurs » instituée par l'Etat en 2015, pour atteindre les objectifs de la loi SRU de 25% de logements locatifs sociaux d'ici à 2025, en coordination avec les opérations de ZAC et de RHI du territoire et au travers d'opérations mixtes réparties de manière équilibrée sur les 6 bassins de vie principaux de Saint-Paul ; les participations communales pour ces opérations devraient quant à elles permettre à la Ville d'être exonérée de l'amende SRU ;
- ✓ Engager les démarches administratives, juridiques et financières afin de permettre l'accompagnement des familles locataires dans l'acquisition de leur logement, en s'appuyant notamment sur la nouvelle APL accession ;
- ✓ Favoriser le parcours résidentiel avec la mise en place d'un programme pluriannuel d'habitat en accession sociale à la propriété sur les terrains communaux. Cette démarche vise à favoriser la production de logements en accession à la propriété pour les ménages les plus modestes, et ce dans le cadre d'opérations réalisées sur du foncier maîtrisé dans les mi-pentes et les hauts ;
- ✓ Poursuivre la mise en œuvre des actions du Plan Intercommunal de Lutte Contre l'Habitat Indigne (PILHI), piloté par le TCO et déployer en lien avec l'ensemble des bailleurs sociaux un plan de réhabilitation de logements pour lutter contre l'habitat insalubre.
- ✓ S'engager dans des partenariats actifs : signature de la Charte Abbé Pierre, et autres dispositifs (Brico bus, Boutique solidarité ...)
- ✓ Poursuivre l'accompagnement des occupants sans titre
- ✓ Définir les modalités d'une Régie petits travaux au CCAS

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISTIQUE ET AGRICOLE

En lien étroit avec le TCO, les autres collectivités, les chambres consulaires, et les acteurs professionnels, la Ville de Saint-Paul participe à la valorisation et à l'animation du développement économique,

touristique et agricole, renforçant ainsi l'attractivité de son territoire.

Développement économique et touristique

L'attractivité des centres-villes

Dans cette optique, la Ville s'engage en 2021 à :

Appliquer l'exonération de la taxe sur les petites enseignes

Adosser au PLU, la stratégie du DAAC sur la limitation de l'implantation nouvelle des commerces supérieurs à 2000 m² (DAAC, SCOT, PLU)

Accompagner les axes de développement économique et commercial des opérations d'aménagement

Contribuer notamment par le biais de dispositif FISAC plus attractif à embellir les zones de ventes : charte des devantures commerciales, rénovation des devantures et unités commerciales ;

Proposer le WIFI gratuit sur certains espaces stratégiques ;

Améliorer les espaces de vie en centre-ville : effort de végétalisation, zones d'ombrage sur les trottoirs (parasol ou voile d'ombrage), espaces publics plus modulables permettant des animations festives sur le front de mer, les jardins communaux, et pilotage d'un projet d'éco box ... ;

Expérimenter des modes de déplacement innovants en centre-ville pour les personnes et la logistique plan de déplacement urbain, mini-bus complètement autonome, vélo... ;

Étudier la faisabilité de système de parking connecté pour l'identification de places de stationnement libres en temps réel ;

Proposer des solutions plus durables et économes de gestion des déchets, des flux, et des besoins en stockage ;

Engager dès le premier trimestre 2021 le dispositif FISAC Saint-Gilles-les-Bains : engagement de la charte des devantures commerciales, rédaction du DCE pour la création de l'application web spécifique et mise en œuvre d'un programme d'animations (exemple « les guinguettes de Saint-Gilles »)...

Le développement maîtrisé des actions économiques sur le domaine public

Il s'agira de mettre en place une stratégie territoriale d'occupation du domaine public qui intègre une démarche qualité, avec des contrôles renforcés et une mise en cohérence des tarifs en fonction des quartiers.

La redynamisation des marchés forains et la gestion du Parc Expobat

L'objectif sera de rénover et dynamiser le marché couvert de Saint-Paul en tenant compte des impératifs de sécurisation de la zone et de préservation de sa capacité d'accueil.

S'agissant du marché de Saint-Gilles-les-Bains, actuellement situé sur le parking « Ganem », il s'agira de le repositionner sur la place Julius-Bénard en 2021 ;

Concernant le Parc Expobat, il sera à définir une programmation économique et technique en lien avec le positionnement dans l'Éco-Cité de la plaine de Loisirs.

L'impulsion d'une zone franche touristique

Afin de relancer l'économie touristique sur l'Ouest en particulier, la Ville souhaite en soutien au secteur du tourisme, et en réponse aux besoins des visiteurs locaux, proposer la création d'une zone franche touristique basée sur le volontariat des établissements. Il s'agira également de :

Créer une zone innovante pour La Réunion et l'Ouest en particulier en matière de tourisme ;

Fédérer les acteurs autour d'un axe fort de développement de l'ouest : Région, TCO, OTI, Département (zone des hauts), Ville ;

Prioriser la station balnéaire et la route du Maïdo ;

Coordonner ce programme avec les dispositifs de soutien de l'État et de la Région à destination des entreprises et des filières économiques ;

Lancer un dispositif en réaction à la crise sanitaire.

La promotion de l'économie bleue

Contribuer à la valorisation de l'économie bleue en lien avec les institutions locales, nationales, et européennes,

Participer à la mise en valeur des sites littoraux pour un tourisme durable,

Accompagner la démarche d'animation globale

La dynamisation des HAUTS :

Conforter le projet « Porte de parc Maïdo »

La démarche « Porte de parc » consiste à la mise en tourisme et au développement économique de la zone Guillaume – Petite-France - Maïdo en mettant en valeur les patrimoines des territoires.

Implanter une structure hôtelière sur le Maïdo : suite au lancement de l'appel à projets sur l'ancien « Parc Hôtel du Maïdo », la Ville retiendra un candidat au premier trimestre 2021 ;

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Réaliser les études opérationnelles sur la place publique de Petite France et la zone d'accueil touristique: co-crée une structure d'accueil pour les artisans en fonction des besoins recensés.

Réaliser les premiers travaux de :

création d'un parc thématique autour des plantes à parfum et médicinales
valorisation de l'agriculture locale et d'offrir aux habitants par un espace de rassemblement et de détente,
création d'un point d'informations générales sur la culture des PAPAM et de découverte de la zone du Maïdo.

En vue du Label Territoire Vélo, proposer des vélos à assistance électrique en libre-service sur la Petite-France, avec des stations de dépôt/recharge (Guillaume, au début de la route du Tévelave, le Ruisseau ou Bellemène). Grâce au financement de France Relance pourront être lancés : des études opérationnelles, recherche de partenariat et le choix d'un porteur de projet ainsi qu'une 1^{ère} tranche de travaux ;

Concernant la mise en découverte des territoires et la valorisation des patrimoines :

Engager une étude au deuxième semestre 2021 après la validation du dossier de consultation avec nos partenaires institutionnels.

Finaliser l'inventaire des patrimoines « Porte de Parc de Saint-Paul » et créer des produits touristiques labellisés « Ville d'Art et d'Histoire ».

Engager le développement d'une filière d'excellence en lien avec le tourisme et la gastronomie

Mener une concertation avec les acteurs et les habitants de la zone afin de proposer des événements adaptés.

Le développement agricole

La Ville projette de :

Mettre à disposition un guichet spécifique aux agriculteurs afin de les orienter vers les différents dispositifs et partenariats essentiels à leur projet,

Contribuer à l'accompagnement des projets d'installation des agriculteurs bio en travaillant en lien avec les institutions et acteurs agricoles, tout au long du projet,

Réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un marché de gros.

Décliner un plan d'action en faveur de l'agriculture et de l'agrotourisme et valoriser les circuits courts et

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

les projets à caractère identitaire du terroir,

Contribuer à la structuration Filière PAPAM avec le Département de La Réunion et la Chambre d'Agriculture en intégrant les marqueurs de la zone du Maïdo,

Suivre le projet du Département sur les retenues d'eaux collinaires et l'accès au basculement des eaux pour des agriculteurs : *(Programme départemental opérationnel pour l'accès à l'eau dans les Hauts) en cours d'étude,*

Contribuer à l'orientation des projets vers les dispositifs LEADER et FEADER,

Favoriser la création d'espaces de stockage réfrigérés et de transformation agricole,

Accompagner les filières dont les produits seraient transformés sur place et valorisés dans un espace de vente directe à la ferme.

Dans la continuité de promouvoir les circuits courts et d'offrir des produits de proximité dans la restauration scolaire, la ville engagera une étude sur la mise en place d'une structure dédiée au maraichage et à une légumerie.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

La Ville souhaite accentuer la préservation et la valorisation de ses sites et des ressources naturelles de son territoire ; en ce sens, le programme 100 000 arbres de la mandature est un axe privilégié et transversal qui sera mis en œuvre dès 2021. Le partenariat avec les acteurs sera renforcé notamment avec les réserves naturelles, et le Département en lien avec son Plan 1 Million d'arbres.

Mise à niveau et déploiement de la Pépinière Municipale

Extension de la pépinière de Cambaie
Projet de création d'une pépinière à mi-pente
Projet de création d'une pépinière des hauts

Valorisation des sites

Poursuite des projets :

Axe Ravine Bernica/Plateau Caillou :

Réalisation sur le site de la Ravine du Bernica des procédures foncières et lancement des consultations d'entreprises via des marchés réservés pour lancement des travaux

Réhabilitation du chemin pavé de Plateau Caillou en lien avec le service Culture

Aménagement espaces verts côté équipement sportif de Plateau Caillou pour permettre l'accès au Parc depuis le parking de Plateau Caillou, réaménagement de l'accès à la Croix Jubilé, réhabilitation de l'esplanade au pied de la croix. Proposition de conventionnement pour la mise en œuvre pastoralisme sur le parc pour l'entretien et la mise en place d'activités économiques tournées vers l'artisanat et l'ESS....

Réhabilitation des sites touristiques : place du Débarcadère, fontaine de l'Étang, espace piéton entrée de ville/Cimendef, Cimetière marin, Sentier Pavés (CCESI), Aménagement Square Leconte-Delisle, Square Église de la Conversion et abords, les fosses d'arbres de la rue de la Congrégation, Réaménagement du jardin de l'Hôtel de Ville, ...

Valorisation de nouveaux sites potentiels : canal Bernica, Bassin Cormoran, parc urbain de Roquefeuil, jardin de Petite-France

Lutte contre l'érosion marine sur notre littoral : sous-bois de l'Hermitage, plage de Cambaie, plage des Brisants, les sites de ponte de tortues

Protection du patrimoine arboré

Classement des arbres remarquables : Classement au PLU des arbres remarquables de la commune au titre du Code de l'Urbanisme sur la base de l'inventaire du CAUE complété en interne ainsi que le classement au PLU des alignements et trames vertes au titre du Code de l'environnement.

Arboretum de la Grotte : renouvellement des espèces endémiques plantées sur la Grotte des Premiers Français où la mortalité constatée est importante de par l'usage important du site par les usagers. Le diagnostic en 2016 permettra de mener un projet pour mener les espèces sur le site.

Lutte contre les espèces invasives : projet de lutte contre l'Ajonc d'Europe et de lutte précoce contre l'invasion du Senecio tamoides sur les parcelles communales au Maïdo, en partenariat avec le Parc national de la Réunion dans le cadre de la reconduction de la convention « Charte de parc »

Partenariat dynamisé

Mise en application de la démarche DAUPI : la Démarche Aménagement Urbain et Plantes Indigènes (DAUPI) vise à favoriser l'utilisation d'espèces indigènes et d'espèces exotiques non envahissantes dans les projets d'aménagements des espaces urbains et périurbains.

Mise en œuvre du plan de gestion de la trame verte et bleue

Mise en œuvre du plan de gestion différenciée des espaces verts et formations inter-services

Réhabilitation des abris bois de l'Hermitage-les-Bains

Conventionnement avec le CIRAD : lancement de conventions avec cette structure et les autres structures de production végétale pour diversifier la palette végétale dans les aménagements.

Interrelation avec les Réserves naturelles Marine, et de l'Étang Saint-Paul

Animation du Plan Climat Air Bruit Énergie Territorial

LES INFRASTRUCTURES

Voirie, aménagement urbain et déplacement

En matière d'intervention sur les réseaux, la programmation de la Ville est la suivante :

- 1/ Poursuite du programme partenarial d'aménagement des RD avec le Département, Abords de l'école de Bellemène / RD4 -traversée de la Plaine / RD 4 –Traversée du Bernica.
- 2/ désenclavement des zones rurales grâce aux voiries d'exploitation agricole financées à 80%: finalisation des chemins Bras Mort, Furcy Duvernay et démarrage de Tavernier, la Vallée
- 3/ Structuration du territoire, voies urbaines, aménagements venant à l'appui de la densification urbaine et prise en compte des modes doux : 3.1/ chemin Lévèque ; 3.2/ chemin Tamatave
- 4/ Schéma Directeur Vélo, connexion des équipements publics jonction avec le VVR et prolongement du SLO vers la rue de la Baie, dans le cadre du Label Territoire Vélo.
- 5/ Réalisation de gros travaux d'entretien, d'amélioration et de sécurisation de la voirie et sécurité aux abords des écoles - sécurisation des cheminements piétons aux abords des écoles, ou en accès aux équipements liés (et études sur hangar, école Hubert-de-Lisle...)

Hydraulique, gestion des risques et ouvrages d'art

- 1/ Poursuite des aménagements pour l'amélioration des conditions d'écoulement des eaux pluviales, conformément au SDEP, afin d'améliorer la résilience du territoire. Travaux réalisés sous conventionnement avec le TCO (compétence transférée depuis le 01/01/20). À noter deux études en cours pour la lutte contre les inondations sur les secteurs de Savanna et Grande Fontaine
- 2/ Désenclavement du territoire et politique de résorption des radiers, le programme 2021 concerne les radiers de la ravine Divon et de la ravine Précipice sur le Tour des Roches en fonction des financements obtenus
- 3/ Confortement et mise en conformité des ouvrages d'art
- 4/ Mise aux normes des hydrants dans le cadre du schéma Communal de défense extérieure contre l'incendie, action récurrente
- 5/ Développement du réseau d'eau brute à Mafate, sécurisation de l'alimentation et amélioration de la desserte (Roches Plates, Orangers)

Électricité et éclairage public

En matière de maîtrise de l'Énergie, la Ville souhaite engager un vaste programme de rénovation et d'optimisation de l'éclairage public en mobilisant les financements des certificats d'économie d'énergie et les fonds européens. Priorité pour 2021 aux équipements vétustes et les plus énergivores

LES SUPERSTRUCTURES

Les orientations budgétaires 2021, pour le patrimoine bâti, déclinent dans un premier temps, les opérations d'investissement dont les travaux sont en cours et les grands dossiers en phase d'études avancées, et dans un second temps quelques pistes d'investissement.

Par ailleurs, seront à définir un plan de réhabilitation et de modernisation des équipements de proximité et des Mairies Annexes, ainsi qu'une programmation des nouveaux équipements.

LES GRANDES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT EN COURS

- Réalisation des travaux d'extension du cimetière du Guillaume et poursuite des études pour ceux de Villèle et Tan Rouge.
- Lancement des travaux de l'école de Grand-Fond
- Réaffectation potentielle de la Maison Lucas (équipement de lecture publique et de service).
- Réalisation des travaux d'amélioration thermique du magasin central de la restauration scolaire.
- Démarrage des travaux de construction d'une médiathèque à la Saline après les fouilles archéologiques prévues en début d'année prochaine.
- Démarrage des travaux de réfection de l'étanchéité de toiture de la médiathèque Leconte-Delisle, ravalement des façades et changement de l'installation de climatisation.
- Démarrage des travaux d'aménagement d'une médiathèque au Guillaume dans des locaux déjà livrés dans une opération de logement.
- Réalisation des travaux de réhabilitation des sanitaires sur les postes MNS de Roches Noires, Hermitage la Passe et la Saline-les-Bains et poursuite des travaux pour la construction de 3 nouveaux blocs sur le littoral de la station balnéaire.
- Reprise des travaux de réfection de la piscine de Vue Belle, travaux arrêtés suite à des désordres constatés dans les ouvrages exécutés. Contentieux en cours, la Ville est en attente du rapport de l'expert judiciaire désigné par le tribunal.
- Lancement des études de réfection de la toiture de la piscine de Vue Belle.
- Poursuite et livraison des travaux de reconstruction des vestiaires du stade de l'Éperon.
- Désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre et démarrage des études pour la mise aux normes du stade Paul-Julius-Bénard.
- Réalisation des études pour la réalisation des travaux suivant sur l'Hôtel de Ville: étanchéité ancienne salle du conseil, réfection des murs extérieurs, peinture, remplacement de la climatisation et traitement du plancher de l'ancienne salle du Conseil Municipal.
- Réalisation des travaux de réfection du stade de la Palmeraie.

LES NOUVELLES OPÉRATIONS EN RÉFLEXION

- Consultation des entreprises pour des travaux à mener dans les églises de la Saline, de Bois-de-Nèfles et du Guillaume, les études étant bouclées.
- Études de programmation pour la réhabilitation ou la reconstruction de la piscine de Bois-de-Nèfles.
- Étude pour l'extension du magasin de la restauration scolaire.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

- Mise en accessibilité de 2 écoles : primaire Bac Rouge et élémentaire Aliette-Hortense
- Délocalisation du Centre Technique Municipal à l'Éperon, avec regroupement de tous les services techniques : validation de la programmation et lancement du concours de MOE
- Affectation de la Maison Grand Cour pour un projet culturel
- Construction de paddles tennis sur le front de mer.
- Extension de 2 réfectoires: primaire Louise-Payet et élémentaire Combavas
- Remplacement du sol du gymnase Win Lime.
- Construction de toilettes publiques à proximité de l'Eglise Conversion.
- Construction de 3 sanitaires publics à Mafate (Marla, Ilet les Orangers et Roche Plate).
- Lancement des études pour la construction de 2 nouvelles écoles (Saint-Gilles-les-Hauts et Sans Souci)
- Lancement d'une étude pour des vestiaires sur le Hangar
- Lancement d'une étude pour la réhabilitation des 3 maisons de justice
- Lancement d'une étude sur la construction d'une piscine sur le secteur de Saint-Gilles
- Rénovation/réhabilitation Maison Grand Cour

2 - VIE ÉDUCATIVE : mieux accueillir, mieux apprendre, mieux manger

Saint-Paul sera un territoire apprenant, innovant et plaçant le bien-être de l'enfant au cœur de son action.

AXE 1 - Mieux accueillir

Les priorités de la municipalité seront l'amélioration du cadre d'accueil des enfants et du développement professionnel des agents.

Une assistance administrative sera mise à disposition des directions d'école afin d'améliorer les relations avec la communauté éducative sera étudiée. Un plan déploiement sera mis en œuvre dès la rentrée scolaire 2021.

Un agent spécialisé des écoles maternelles (Asem) par classe maternelle sera maintenu

Les agents seront accompagnés et leurs formations renforcées dans les domaines de l'animation, de la sécurité et de la gestion de la crise sanitaire.

Simplifications des procédures d'inscription à l'école et la restauration scolaire pour la communauté éducative. Les inscriptions seront dématérialisées et simplifiées pour les familles. De plus, l'interface de notre logiciel avec la base de données élèves du 1er degré du ministère de l'éducation nationale sera étudiée.

Équipements et matériels pédagogiques

La Ville offrira pleinement à l'ensemble des acteurs de l'éducation et aux enfants les meilleures conditions matérielles possibles. Les délais de livraison des fournitures aux écoles seront raccourcis. Le matériel répondra, quand à lui, au critère d'ergonomie pour un meilleur bien-être tant dans la restauration scolaire que dans les classes.

Une Concertation sera lancée au sein des conseils d'écoles pour le choix du nom des écoles.

Les actions de l'école hors les murs seront accompagnées et notamment les classes de découvertes ainsi que les sorties culturelles et sportives.

La Scolarisation des moins de 3 ans sera maintenue et l'expérimentation de la classe passerelle sera poursuivie.

En termes d'interventions de travaux, de maintenances, la programmation est la suivante :

Amélioration du bâti :

1 La nouvelle école primaire de Bellemène devrait être livrée au second semestre 2021.

2 Les études relatives à la construction de la nouvelle école de Grand Fond et celle du Bernica seront finalisées.

3 Démarrage de l'extension 4 classes primaires à Marcel-LAURET

La maison Filo sera transformée en vue d'améliorer les conditions d'accueil des élèves sur le temps scolaire et périscolaire sur l'école du Bernica

Les centrales photovoltaïques seront remplacées à Roche Plate et Ilet les Orangers

Concernant l'entretien, l'amélioration du bâti scolaire : comme tous les ans, nous poursuivrons les interventions ponctuelles de maintenance qui font l'objet de demandes de la part des directions d'écoles. Nous solliciterons les écoles et nous prévoyons d'engager quelques gros travaux identifiés à ce jour, tels que :

Travaux de ravalement de façades programmés sur les écoles du Guillaume, d'Aliette-Hortense, de Sarda-Garriga, de maternelle Carrosse, maternelle Étang et maternelle Combavas.

Réfection des Travaux de sols dans les classes : maternelles les Fourmis, Grande Fontaine, Combavas, élémentaires Aliette-Hortense et Guillaume et primaire Jasmin-Robert.

Travaux de réhabilitation de sanitaires : élémentaire Aliette-Hortense et Paul-Julius-Bénard.

Aménagement de cours : élémentaires Guillaume, Leconte-de-Lisle, Saline-les-Bains, primaire Sarda-Garriga, et maternelle Carrosse.

Une attention particulière sera portée sur la sécurité des écoles comme les contrôles par un organisme agréé des installations électriques, des alarmes incendies, du gaz dans les cuisines, des aires de jeux, de ascenseurs, des montes charges, des portails électriques et des extincteurs.

Confort thermique :

- Les écoles Sarda-Garriga et Laperrière seront climatisées. En revanche, Émile-Hugo, Maternelle et élémentaire Grande Fontaine feront l'objet d'études.
- Les études relatives à l'amélioration du confort thermique des écoles du littoral et à l'efficacité énergétique des bâtiments seront mises en place. Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de La Réunion sera sollicitée afin de nous orienter sur les préconisations et les mesures à prendre afin de trouver des solutions pratiques et adaptées aux problématiques des conditions difficiles d'apprentissage pendant l'été austral.
- Les brasseurs d'air et de ventilateurs seront installés dans les 5 écoles suivantes : Aliette-Hortense, Jean-Albany, primaire Barrage, primaire Ruisseau, primaire Jasmin-Robert
- Le programme de voiles d'ombrages sur 43 écoles sera mené sur 3 ans, dès 2021.

Axe 2 – Mieux apprendre, le Plan Éducatif Global

« Il faut tout un village pour éduquer un Enfant ».

2021 sera marquée par la mise en application du PEG de Saint-Paul, sur la base des finalités éducatives, des objectifs fondamentaux et d'un plan d'actions prioritaires autour des points ci-dessous :

1 Plan Aisance Aquatique

Objectif de 100 % d'enfants nageurs à l'entrée en 6ème.

2 École numérique sera lancée en 2021 par le biais du déploiement de l'espace numérique de travail commun et uniforme sur l'ensemble du territoire. Objectifs de prévention de l'illectronisme et d'amélioration des conditions d'apprentissages des élèves pour les 13 000 élèves qui sont scolarisés.

3 Plan Lecture

La Prévention de l'illettrisme et l'ouverture culturelle se traduit par la dotation à chaque élève d'un livre et de la fréquentation du réseau de lecture publique par tous les 1461 élèves de cours préparatoires inscrits dans les écoles de la commune.

4 Plan Vélo

Les actions de prévention sécurité routière seront maintenues dans les écoles. Ce mode de déplacement doux sera encouragé dans une logique de promotion de la santé et démarche environnementale.

5 Plan Anglais

Dès la maternelle, il sera mis en place des actions en faveur des élèves pour favoriser l'ouverture culturelle et la réussite scolaire.

6 Le plan Langues Régionales de l'Océan Indien sera étudié.

7 Plan Santé en lien avec le contrat local de Santé

Prévention de l'obésité et des addictions, et la Sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire.

8 Plan Arts – Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA)

Étude du renforcement de l'éducation artistique et culturelle au sein des écoles sur la pause méridienne. Déploiement d'une offre spécifique « Ville d'Arts et d'Histoire » en direction du public scolaire.

9 Développer Éducation à l'éco-citoyenneté :

À l'école et à travers les activités périscolaires et extrascolaires, des actions existantes relatives aux questions environnementales seront poursuivies ou développées : Opération plantation de 100 000 arbres, jardins, embellissements des cours, astronomie, semaine de la réduction des déchets, concours écoles fleuries....

10 Formation et professionnalisation des acteurs du périscolaire et de l'extrascolaire : formation BAFA et BAFD.

11 Développement de l'Accompagnement à la scolarité et aux loisirs péri-éducatifs

Amélioration de la Pause méridienne : la Ville étudiera les possibilités d'amélioration de la prise en charge des enfants sur le temps de pause méridienne en raison des problèmes récurrents de discipline qui sont à déplorer sur le temps du repas.

12 Le Conseil Communal des Enfants et des Jeunes (CCEJ)

Quatre projets CCEJ 2021 verront le jour en 2021 :

Concours de dessin/affiche « Les enfants et le coronavirus », la lutte contre le harcèlement, la prévention pour la sauvegarde du lagon et la promotion des espaces, sites et itinéraires (découverte et incitation à la pratique sportive de pleine nature, avec découvertes patrimoniales).

13 Accueils de Loisirs Sans Hébergement pour les 3/12 ans

Les séjours d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pendant les grandes vacances pour les jeunes de 3 à 12 ans seront maintenus en tenant compte des protocoles sanitaires de lutte contre la Covid 19.

Pendant les petites vacances de mars, de mai et d'octobre, les familles pourront profiter de solutions d'accueil par les associations.

L'obtention du label du « Ville Amie des Enfants », valoriser à l'engagement de la ville en faveur des plus jeunes.

Axe 3 - Mieux Manger

À ce jour, notre organisation est calibrée pour le suivi opérationnel de la production des 1 977 000 repas / an sur 232 jours, et le suivi de 72 restaurants scolaires, et de 500 agents. L'élaboration des menus fait le lien entre les repères de consommation alimentaire définis dans le programme national nutrition santé (PNNS) et la réglementation nutritionnelle. Le repas de la restauration est parfois le seul repas équilibré proposé à l'enfant, la restauration scolaire est aussi un temps très important pour la santé des enfants.

1 La gratuité de la restauration scolaire

Les interactions entre la collectivité et les familles seront favorisées, par la gratuité du service rendu pour les familles et la mise en place d'une commission de menus qui sera chargée de valider les menus. En effet, l'accès à la restauration scolaire doit être accessible à tous et ne plus être considéré comme étant un service marchand par les familles.

La gratuité des repas sera amorcée en 2021 pour la tranche 1 et proposée dans le cadre d'une progression pluriannuelle.

Augmenter la fréquence de présentation des produits locaux et bio

En 2021, les circuits courts d'approvisionnement seront privilégiés. L'offre de denrées locales et bio sera augmentée dans les assiettes des élèves. 280 marchés sont en cours d'analyse.

La lutte contre le gaspillage alimentaire

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

En 2021, la limitation du gaspillage au niveau du magasin central et des écoles sera formalisée par un état des lieux qui repèrera les différents postes de gaspillage. Une expérimentation sera donc lancée sur Adèle-Ferrand, Mathilde-Frappier-de-Montbenoit et Eugène-Dayot,

2 Concevoir et conduire un projet d'éducation au goût animé par la diététicienne chargée d'élaborer des menus à partir du plan alimentaire.

3 Développer l'accompagnement des projets d'écoles en matière d'éducation alimentaire ou de valorisation des déchets alimentaires (projet alimentaire MAFATE, demande de maternelle Balance ou maternelle centre , projet LEKOLO à LOUISE-SIARANE, projet d'école à JEAN-ALBANY ...)

4 Co-élaborer un projet éducatif de la restauration scolaire et de la pause méridienne pertinent et adapté aux besoins de son service et de ses convives pour optimiser l'accueil et les relations avec les convives.

5 Définir le calendrier des menus à thème en fonction de l'actualité culturelle : par exemple mélodies des mets, fraîche attitude, menu 20 desamb, semaine KRÉOL menu pour la semaine des langues, menu de Noël...

6 Assurer la communication avec la communauté éducative sur l'équilibre alimentaire notamment en organisant les visites d'observations des repas avec la communauté éducative.

7 Contribuer à la mise en œuvre des actions nutrition santé dans le cadre du contrat local de santé pour les actions nutrition santé. En outre, l'utilisation des mascottes nutrition santé sera le fil conducteur de la communication en direction des convives sur cette thématique.

8 Mettre en œuvre les procédures liées à l'encadrement des enfants présentant des allergies alimentaires et des projets d'accueil individualisé, notamment en facilitant l'instauration des paniers repas pour les familles concernées.

10 Hygiène, confort et convivialité. Nos investissements en travaux, acquisitions d'équipements ou de mobiliers répondront à plusieurs objectifs : hygiène, sécurité, confort et convivialité. La remise aux normes des 14 satellites améliorera les conditions d'accueil dans restaurants scolaires

12 Une nouvelle organisation de production de repas sera fonctionnelle en août 2021. En effet, l'école Dayot situé rue POTHIER préparera les repas des satellites de restauration pour R.JAVOUHEY, É.M ÉTANG, É.É LOUISE SIARANE, É.M GRANDE FONTAINE É.M LAPERRIÈRE

13 Les travaux d'amélioration de la Restauration scolaire

Construction d'un satellite de restauration et d'un réfectoire à maternelle Bois-de-Nèfles : objectif 2021 : livraison des travaux au premier semestre.

- Extension du réfectoire de l'école élémentaire Louise-Siarane : objectif 2021 : terminer les études, consulter les entreprises et démarrer les travaux.

- Concertation relative à l'extension et au réaménagement de la cuisine de l'école du Guillaume avec la communauté éducative.

- Démarrage de l'étude relative à l'extension de 2 réfectoires: primaire Louise-Payet et élémentaire Combavas.

3- LA SOLIDARITÉ ET LES ACTIONS SOCIALES

AU SEIN DES PARCOURS DE VIE

Le territoire de Saint-Paul est riche d'enjeux sociaux, et doit faire face aux disparités importantes qui frappent sa population. Les politiques publiques à mener doivent contribuer à l'amélioration du parcours de vie de nos habitants, tant en termes d'inclusion, que dans l'offre et la qualité des services et structures d'accompagnement. Les initiatives de solidarité et les actions sociales en sont les principaux vecteurs.

LA GESTION DE LA CRISE COVID 19

Le contexte épidémiologique a poussé la Ville à s'organiser à notamment différents niveaux :

en matière de protection de son personnel (avec la sensibilisation aux gestes barrières, l'installation de protection plexiglass, la fourniture des masques et des gels hydroalcooliques...) l'organisation du travail à distance, le plan de continuité, et le plan de reprise d'activités, les procédures internes de veille et de prise en compte des cas déclarés au sein des services

sur le bassin scolaire, avec l'ensemble des procédures et des équipements nécessaires à la protection des publics

en termes de production de masques en tissu, par la création d'un atelier de fabrication interne à la Grande Fontaine constitué grâce au redéploiement du personnel communal

pour les familles nécessiteuses, grâce à l'action du CCAS

l'ouverture du centre Covid à l'Étang Saint-Paul

L'action de la Ville se renforcera grâce à l'équipe de 15 PEC en lien avec les équipements de proximité du territoire, afin de poursuivre la sensibilisation du grand public, et la mobilisation des associations agissant en proximité.

A - LA PETITE ENFANCE

Les principaux objectifs visés en 2021 porteront sur les efforts en matière de consolidation du réseau d'accueil, d'accompagnement des publics, et la professionnalisation des acteurs. Le partenariat sera à mobiliser à tous les niveaux d'intervention.

Axe 1 : Maintenir les structures d'accueil existantes et poursuivre l'augmentation de la capacité d'accueil collectif

Accompagner deux projets en cours d'étude : création d'une structure de 60 places à MARIE

CAZE (avec CBO, service foncier et la SPL TI BABA), et création d'une nouvelle structure accessible à tous à la Prestation de service unique (PSU) dans les hauts de Saint-Paul.

Dynamiser le système de gestion globale des inscriptions en structures d'accueil Petite Enfance avec la CAF;

Accompagner les nouveaux porteurs de projets sur le territoire (Maison Assistantes maternelles et crèches à la PSU) ;

Participer au Comité d'appui passerelles en partenariat avec la C.A.F, l'Observatoire de la Parentalité, le rectorat au sein d'un comité technique des actions passerelles et parentalité sur le département (classes passerelles, TPS, actions d'accompagnement à la Parentalité...);

Poursuivre les ateliers et formation sur la communication positive auprès des acteurs qui interviennent auprès des enfants et valoriser les chartes et protocoles collectifs ;

Développer le réseau petite enfance par la mise en place de réunions techniques avec les différents partenaires concernant les difficultés et perspectives en matière de politique de PETITE ENFANCE (Pôle emploi, CAF, Département, MIO, Éducation Nationale ...)

Agir en faveur de l'accueil en très petite section

Axe 2 : Proposer un parcours socio-éducatif cohérent pour les enfants de 3 mois à 18 ans grâce :

au maintien des structures d'accueil petite enfance existantes tout en poursuivant l'augmentation des places offertes ;

au soutien de l'accueil petite enfance individuel (développement des RAM, accompagnement à la professionnalisation des assistants maternels, intégration des assistants maternels à l'outil de gestion globale des inscriptions) ;

à l'organisation d'actions autour de la famille et de l'enfant (formation des personnels communaux, mise en place de conférences, d'ateliers en direction des familles et des professionnels) ;

à la réalisation d'opérations de soutien à la parentalité (développement des Reaap -réseaux d'aide, d'écoute et d'accompagnement à la parentalité) ;

Axe 3 : Réduire les inégalités

en développant des places d'accueil petite enfance en direction des publics les plus fragiles (places à la PSU, places en TPS, crèches AVIP) ;

Axe 4 : Développer les actions autour de la Parentalité

Développer la mise en place d'un axe qualitatif autour des arts, de la culture, de la santé du patrimoine au sein du réseau global petite enfance et auprès des familles (crèches musées, action parentalité autour du Plan Aisance Aquatique, visuels dans les rues et lieux de vie des familles sur Saint-Paul ...) ;

Développer et accompagner les actions Parent / Enfant ;

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Créer un événement « Non à la violence faite aux Enfants » ;

Proposer des conférences et formations à destination des professionnels et des familles autour de l'éducation, de la gestion des émotions, de la communication positive, de la parentalité... ;

Maintenir et développer des actions pédagogiques, éducatives et récréatives à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant, des événements artistiques et culturels en partenariat auprès du réseau Petite Enfance et des familles.

B - LA JEUNESSE

La Ville est riche de sa jeunesse. Elle souhaite offrir à chaque jeune les moyens de s'épanouir, de devenir des citoyens du monde, connectés et libres.

En matière de gestion de centres pour adolescents, en 2020, 3 397 enfants ont participé aux ALSH de Saint-Paul (1 964 enfants en janvier et 1 433 en juillet-août).

En 2021, il s'agira de :

Développer les centres pour les adolescents pour le séjour de juillet/août 2021 ;

Maintenir les journées intergénérationnelles lors des séjours.

Accompagner le fonctionnement des ateliers relais,

Contribuer au Programme de Réussite Educative (PRE) avec deux équipes mobilisables (Plateau Caillou/Fleurimont, Grande Fontaine/Périphérie du centre-ville) ainsi qu'un accompagnement renforcé sur le thème du décrochage scolaire et sur le numérique (adulte relais associatif)

Expérimenter et vulgariser une nouvelle méthode d'alphabétisation ayant déjà fait ses preuves
Poursuivre les actions en faveur des jeunes, au travers du Concours Coup de pouce initiatives solidaires, et du Parcours citoyen sportif,

Solliciter le plan de lutte contre la pauvreté afin de créer un club de prévention avec, à terme, 7 éducateurs de rues (Guillaume, Sans Souci, Ruisseau), et mettre à disposition un local dans le centre-ville de Saint-Paul.

Contribuer à la prévention de proximité grâce aux éducateurs de rue sur Plateau Caillou, la Saline, Fleurimont, Pôle d'échange SGH/Éperon, PCV/bout de l'Étang, Grande Fontaine/Savanna

Lancer les chantiers relatifs à la création de bourses de voyage et à l'amélioration du parcours des jeunes Mafatais.

C – LES SENIORS

La Municipalité souhaite développer une politique ambitieuse en faveur de tous les Séniors en adaptant la Ville au vieillissement de la population.

L'objectif est de mettre en place des actions et des outils pour faciliter le quotidien et le bien-être des

personnes âgées, tout en favorisant leur autonomie.

Dès 2021, la Commune entend :

Définir et mettre en œuvre les actions de lutte contre l'isolement et la solitude des personnes âgées,

Accompagner les projets de résidences adaptées aux seniors et les demandeurs d'amélioration d'habitat, dans leur démarche, dans la définition des besoins et dans la coordination des travaux,

Encourager un vieillissement actif en créant un programme d'activités pour nos seniors et en soutenant les clubs de 3ème âge (accès à la culture, au sport, aux activités associatives, etc.)

Définir l'organisation d'un système de livraison des repas pour les Seniors en 2021,

Obtenir la certification **Ville amie des aînés**,

D – LA SANTÉ

Le but de cet item est de contribuer au renforcement de la couverture sociale de la population, de développer la prévention santé et le bien-être dans une logique de proximité, dans l'objectif d'un meilleur épanouissement humain :

1 Lancement de la Mutuelle communale solidaire, ouverte à tous les Saint-Paulois.e.s sans condition de ressources ni questionnaire de santé

2 KARAVAN SANTÉ au sein des quartiers incluant les journées mondiales de sensibilisation,

3 KARAVAN SANTÉ dans les écoles, Prévention santé en milieu scolaire,

4 Actions autour des débits de boissons, Terrasses sans tabac,

5 Fonctionnement Centre COVID de l'Étang et potentialité de duplication dans les hauts si nécessaire,

6 Mise à disposition d'un médecin d'astreinte pour la signature des certificats de décès les week-end et jours fériés,

7 Signature du contrat local de Santé 2ème génération.

Les acteurs de la promotion et de l'éducation en santé souhaitent accentuer la prévention santé, à la fois via la continuité des projets qui ont fait preuve de leur efficacité, mais également en s'appuyant sur de nouvelles ressources partenariales qui contribueront à la déclinaison d'une stratégie claire pour tous, en particulier aux yeux de la population, afin de pouvoir co-construire de nouveaux projets utiles, pertinents et innovants.

Ainsi la nutrition et tout particulièrement la lutte contre le diabète, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'autonomie des personnes âgées, l'inclusion des personnes porteuses de handicap, la lutte contre les inégalités d'accès aux soins, la santé environnementale, la lutte anti vectorielle et la lutte contre les addictions sont autant de sujets qui seront prioritaires dès 2021.

F – LA POLITIQUE D'INTERVENTION SOCIALE

Sur le champ du social, la Ville entend mener une politique active et proche des bassins de vie; ainsi il sera à définir une véritable stratégie territoriale tout en pilotant notre levier opérationnel qu'est le CCAS et en y associant nos partenaires institutionnels, et aussi de proximité (associations, comités ...).

- 1 Doubler les moyens financiers afin d'étendre les missions du CCAS sur les bassins de vie.
- 2 Renforcer le partenariat avec le Département et la Caisse d'Allocations Familiales sur l'ensemble des actions sociales sur le territoire communal.
- 3 Structurer les Espaces de Vie Sociale (EVS) : les EVS ont pour but de favoriser le lien intergénérationnel, de promouvoir le lien enfant-parents et de développer la prise d'initiative des habitants par la mise en œuvre d'activités collectives.

2021, sera l'année où les gestionnaires des EVS seront identifiés en fonction de leur capacité à répondre aux exigences du dispositif.

4 Réaliser un diagnostic social en vue de la création d'un centre social à l'échelon du bassin de vie. Malgré l'existence d'Espaces de Vie Sociale, il est à noter que la couverture du territoire reste très inégale : certains quartiers cumulant le plus de difficultés sociales restent dépourvus d'activités cohérentes et concertées en direction des familles. De plus, certains quartiers disposent de très peu d'équipements de proximité. L'objectif est d'articuler de manière cohérente avec tous les dispositifs sociaux en faveur des familles en difficulté.

G – L'INCLUSION DU HANDICAP

La Municipalité souhaite renforcer les actions en faveur de l'inclusion des personnes porteuses de handicap aussi au niveau interne, qu'au travers de l'accès aux services et aux équipements publics.

Il s'agira notamment de :

Participer à une réflexion sur le plan zéro obstacle et sur les navettes de transports pour les personnes dépendantes et isolées.

Favoriser les projets d'intégration d'enfants porteurs de handicap au sein des Accueils de loisirs sans hébergement.

Améliorer la scolarisation des élèves en situation de handicap, et rechercher des adaptations aux conditions d'accueil

Poursuivre en matière d'accessibilité, l'accès PMR dans nos opérations de réhabilitations et de mise aux normes des sanitaires des écoles. Deux écoles feront l'objet d'étude de mise en accessibilité : primaire Bac Rouge et élémentaire Aliette-Hortense.

Assurer le recrutement et le maintien dans l'emploi d'agents en situation d'handicap, ainsi que l'accueil d'apprentis en situation d'handicap

Diagnostiquer l'accès aux équipements sportifs et aux vestiaires pour les personnes à mobilité réduite

Promouvoir et développer l'activité physique adaptée en contribuant aux projets sportifs pour les personnes ayant un handicap.

4 - CULTURE ET SPORT

A - LECTURE PUBLIQUE

Le déploiement du Schéma Communal de la Lecture Publique Saint-Paul 2015-2030 se poursuivra pour proposer une offre dynamique et innovante au service de la population, et ce, au travers des axes suivants :

Axe 1 : Améliorer le confort des usagers

Axe 2 : Poursuivre le développement d'une offre documentaire, de matériels, de services et d'animation de qualité, notamment au travers de l'acquisition d'un dispositif RFID pour la médiathèque Leconte-de-Lisle et la bibliothèque de Bois-de-Nèfles

Axe 3 : Mise en place d'un Contrat Territoire Lecture [CTL]

Concernant le schéma de lecture publique, seront réalisés les objectifs ci-dessous déclinés :

- Renforcer les dotations en équipements, en collection et outils de gestion, ainsi que de moyens humains pour les médiathèques de Guillaume et de Plateau Caillou,
- Finaliser une étude de faisabilité et réaliser une fouille archéologique préventive en vue de la construction de la médiathèque de La Saline,
- Impulser le projet médiathèque de La Plaine, études et conceptions en 2021,

En outre, les sites seront dotés d'outils numériques spécifiques et d'un portail Web dédié.

B – LA CULTURE

Ville d'Art et d'Histoire

La Municipalité soutient fortement le domaine de la Culture tant en termes d'accès au public, que d'intervention auprès des acteurs locaux.

L'année 2021 visera à dynamiser les actions de diffusion liées au label VILLE D'ART ET D'HISTOIRE, ainsi qu'à s'ouvrir à la mobilisation partenariale élargie pour accompagner la relance des activités et manifestations culturelles et patrimoniales.

Axe 1 : Promouvoir le label « Ville d'Art et d'Histoire »

Dans le cadre de la convention Ville d'Art et d'Histoire signée avec le ministère de la Culture et la Ville, une programmation d'actions sera déclinée sur le territoire au travers des interventions de vulgarisation patrimoniale tant au niveau interne qu'auprès du tissu partenarial local (les écoles, associations, structures culturelles...)

Axe 2 : Installer le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine dans la longère Sudel-Fuma

Prévu par la convention Ville d'Art et d'Histoire signée avec le Ministère de la Culture et approuvée par décision du Conseil Municipal, le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine sera implanté dans la longère Sudel-Fuma.

Axe 3 : Enrichissement de la connaissance du patrimoine matériel et immatériel de Saint-Paul au travers d'actions de terrain et également en systématisant l'approche historique et archéologique sur tous les projets d'aménagement de la commune.

Réalisation de l'inventaire des patrimoines du secteur nord de la commune : Savanna, La Plaine, Bois-de-Nêfles, Sans-Souci...correspondant aux bassins de vie de La Plaine Bois-de-Nêfles et une partie de Saint-Paul Centre.

Axe 4 : Accompagnement des projets archéologiques sur le territoire communal en lien avec les aménageurs.

La commune de Saint-Paul bénéficie d'un zonage de présomption de prescription d'archéologie préventive. L'archéologue du service accompagnera les aménageurs, portera les actions d'archéologie préventive de la commune et collaborera scientifiquement avec les opérateurs archéologiques du territoire : le service régional d'archéologie et l'Institut national de recherches en archéologie préventive (Inrap).

Axe 5 : Poursuite et accompagnement des actions de conservation et de restauration des patrimoines

Le service Ville d'Art et d'Histoire poursuivra les opérations engagées : restauration de la Poudrière / restauration et réhabilitation de la fontaine de la vierge et du parvis de l'Église de la Conversion de Saint-Paul / diagnostic et faisabilité sur la Maison Grand Cour d'un projet culturel.

Par ailleurs, des réflexions seront engagées sur la protection de certains monuments, comme le four à chaux, la prison de Grand Fond, la médiathèque du Guillaume...

Axe 6 : Valorisation esthétique, historique, culturelle et économique du patrimoine dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire

Il s'agit d'appliquer la convention VAH au travers d'un programme d'actions de valorisation des patrimoines auprès de tous les publics : grand public, touristes...

Suite à la diffusion de la brochure pédagogique à chaque rentrée scolaire, le service animera les actions et parcours sur l'ensemble du territoire à destination des publics scolaires, périscolaires et des publics éloignés de la culture.

Pour ce faire, une tarification adaptée sera adoptée en début d'année pour le public et la gratuité sera maintenue pour les scolaires.

Axe 7 : Projet éditorial du label Ville d'Art et d'Histoire

Sera poursuivie l'édition de brochures «Focus», «Explorateurs» et «Rendez-vous» en collaboration avec

des auteurs scientifiques (historiens, archéologiques, archivistes, conservateurs).

En outre, sera programmée la réalisation d'un ouvrage sur l'histoire de Saint-Paul en coédition avec un professionnel.

Axe 8 : Animation d'une programmation événementielle locale, nationale et européenne

Organiser sur le territoire les événements nationaux et européens (Nuit européenne des musées, Journées européennes de l'archéologie, Printemps des cimetières, Journées des moulins et patrimoine de pays, Journées européennes du patrimoine, Journées nationales de l'architecture).

Axe 9 : Collaboration transversale sur les projets intégrant le patrimoine.

Le service Ville d'Art et d'Histoire saura être une ressource pour tous les services œuvrant sur des projets touchant au patrimoine. Un axe fort sera à mener sur les sites et itinéraires touristiques existants pour lesquels une valorisation patrimoniale est réalisable dès 2021 (par affichage, ou parcours numériques).

Axe 10 : Politique culturelle en faveur des arts visuels et des arts vivants

Seront mises en place une commission sur les arts visuels et une commission sur les arts vivants. Ces commissions déclineront la politique culturelle de la commune en faveur de ces domaines.

L'école municipale de musique

Pour son développement, l'école municipale de musique s'attachera à :

- Consolider l'enseignement musical décentralisé grâce à un nouveau choix de salles de cours,
- Poursuivre sa structuration organisationnelle et pédagogique, à savoir :
Piloter le projet de l'école municipale de musique dans le cadre des schémas pédagogiques nationaux et du développement culturel de la collectivité ;
Sécuriser l'ensemble des procédures ;
Chanter pour développer une véritable formation musicale ;
Moderniser les activités pédagogiques par le déploiement de solution en ligne ;
Valoriser les talents et les créations de l'école lors d'opérations aussi bien internes que partenariales.

Dans ce contexte évolutif, l'école municipale de musique de Saint-Paul, pourra être dotée de moyens complémentaires.

Les manifestations culturelles

Il s'agira de rechercher un partenariat plus pérenne avec les acteurs de proximité, ainsi que d'élargir la couverture territoriale vers les bassins de vie, tout en visant une meilleure cohésion d'ensemble sur les dispositifs et les moyens. Les actions se déclineront ainsi :

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Assurer la gestion des manifestations en se recentrant sur leur caractère culturel et artistique afin de développer et renforcer les manifestations artistiques de qualité (MAQ) ;

Établir des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations ;

Mettre en place des actions pédagogiques permettant au public scolaire de venir à la rencontre des artistes et de découvrir leur domaine. Créer une passerelle entre les élèves et l'artiste pour permettre l'émergence de jeune talent ;

Organiser des actions culturelles dans les bassins de vie en accord avec les orientations culturelles de la Ville avec la participation des associations et des artistes pour créer une nouvelle dynamique au sein des quartiers et renforcer les liens sociaux-culturels ;

Favoriser les ateliers de contes, de théâtres, de danses et de pratiques musicales dans les bassins de vie ;

Contribuer au soutien des associations et des artistes en matière de création, d'organisation de manifestations et d'interventions auprès des différents publics ;

Planifier des expositions au sein des mairies annexes, de l'espace culturel Sudel-FUMA, ainsi que dans les médiathèques afin de proposer à la population un vaste panel des différents mouvements artistiques et favoriser l'apport culturel des artistes ;

Développer le travail en transversalité avec les services afin de permettre aux différents acteurs culturels, sportifs, petite enfance, économiques ... de fédérer autour d'un projet partenarial partagé ;

Améliorer la cohésion de la chaîne de services internes pour une meilleure mobilisation des moyens lors des manifestations

Innover sur les thématiques : Ville du 7ème art, Ville des festivals (festival du film historique, festival « du temps des femmes »...)

C – LE SPORT

Multidisciplinaire et intersectoriel, le sport n'est plus considéré comme un secteur spécifique et autonome. En 2021, la Ville aura à élaborer sa politique sportive qui intégrera les différents objectifs et actions au travers de trois dimensions :

Le développement de la pratique sportive en direction des clubs, des licenciés et en faveur des pratiques compétitives ;

Le développement social et éducatif en direction des publics cibles et des territoires prioritaires ;

Le développement durable et local au service du territoire ;

5 axes prioritaires définis...

Axe 1 : Vers une meilleure gouvernance du sport à Saint-Paul en lien avec le tissu associatif ;

Axe 2 : Le rôle socio-éducatif du sport ;

Axe 3 : Les équipements et les espaces sportifs ;

Axe 4 : La valorisation, l'attractivité et le rayonnement du territoire ;

Axe 5 : Le sport au service de la santé et du handicap.

Axe 1 - Vers une meilleure gouvernance du sport à Saint-Paul en lien avec le tissu associatif

Objectif 1 : La mise en place d'un projet sportif territorial 2021 – 2026,

Apporter des préconisations stratégiques sur le développement du sport par famille d'activités, par bassin ou part thématique ;

Consolider les différents liens entre la Ville, l'OMSEP, les associations sportives et les partenaires

institutionnels ;

Simplifier les démarches et les procédures administratives pour les clubs sportifs à partir de la mise en place d'un « recueil de procédure administrative » ;

Diversifier l'offre de formation auprès des associations sportives par l'intermédiaire de l'OMSEP ;

Soutenir l'emploi associatif au sein des clubs par la mise en place d'une convention d'engagement entre la Ville et le club (intervention au sein des écoles et/ou sur le temps péri et extrascolaire).

Objectif 2 : Les financements et la subvention municipale :

Moderniser les subventions municipales par le biais de critères répondant aux orientations stratégiques de la ville et aux projets associatifs de chaque club ;

Accompagner les associations dans une démarche de diversification de financement en répondant aux appels à projet sur le plan régional et national ;

Axe 2 - Le rôle socio-éducatif du sport

Objectif 1 : Le développement des pratiques sportives à l'école.

Renforcer et diversifier les activités physiques et sportives au sein des écoles ;

Construire et proposer des cycles d'apprentissage en lien avec les conseillers pédagogiques de circonscriptions sur les pratiques sport de nature (aisance aquatique, natation au lagon, course d'orientation...);

Consolider le partenariat USEP sur le territoire de Saint-Paul.

Objectif 2 : le développement des pratiques sportives sur le temps péri et extrascolaire

Développer un plan Mercredi jeunesse en proposant des écoles municipales de sports dans les différents bassins de vie en lien avec les associations sportives ;

Mettre en place la première école municipale « sports de nature » sur le territoire ;

Proposer des ateliers sportifs innovants lors des ALSH ou à partir d'un projet « Ados sport vacances » ;

Soutenir l'action « sport et insertion » par une aide à la licence sportive et à la formation des jeunes via les certificats de qualification professionnelle portés par l'USEP.

Axe 3 - Les équipements et les espaces sportifs

Objectif 1 : Élaborer un schéma directeur des équipements sportifs sur l'ensemble du territoire 2021-2026.

Objectif 2 : Poursuivre le plan de réhabilitation et d'aménagement des équipements sportifs par bassin de vie.

Bassin de vie	1- Réhabilitation et ou réalisation d'équipements sportifs en cours et à finaliser en 2021
1	Remplacement du revêtement synthétique du stade de la Palmeraie (financement ANS de 200 000 € validé. En attente de réponse sur la subvention FAFA)
3	Construction des vestiaires de l'Éperon
3	Pumptrack de Plateau-Caillou
4	Street workout de Ruisseau

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

2	Aire de fitness et musculation outdoor de la Saline les bains (subvention ANS à hauteur de 114 680 €) soit 40% de l'investissement.
2	Extension du skate park de la Saline les bains (2021 / 2022 avec financement ANS possible en 2022).
Bassin de vie	2- Projets d'équipements sportifs réalisables en 2021 (étude + construction)
4	Pose d'un revêtement souple sur le gymnase de Win-Lime
1	Réhabilitation des vestiaires de la Palmeraie
6	Réalisation d'un mur d'escalade au gymnase du Guillaume
1	Création de deux terrains de padel sur le site de tennis du front de mer
3	Réalisation d'un terrain de foot 5 à Plateau-Caillou, Blanche-Pierson (étude en cours)
2	Aire de tir à l'arc et de grands jeux de plein air à l'Hermitage-les-Bains (Bruniquel)
3	Extension du moringodrome (extérieur) de Villèle
5	Réhabilitation de la piscine de Vue Belle (carrelage ; vestiaires ; toiture ; contrôle d'accès) (2021 – 2022)
/	Réhabilitation d'un à deux vestiaires (Barrage ou Guillaume ou Bernica ; Bellemène ; Grande Fontaine)
Bassin de vie	3- Études de faisabilité
1	Déplacement du site de bicross en prévision du passage de l'axe mixte de l'Écocité début 2023
1	Réhabilitation des tribunes du stade Paul-Julius-Bénard et adjonction de locaux de rangement
5	Création de vestiaires au stade de Corbeil
4	Création d'une maison multi-activités zac Marie-Caze (perte du foncier si pas réalisé à la fin de l'opération)
6	Création d'une maison multi-activités à Bellemène (à l'emplacement de l'ancienne école)
6	Transformation des plateaux EPS du Guillaume (foot à 5 et salle multi-activités) et rénovation des vestiaires
3	Aire de loisirs et création d'équipement de type « PARCOURS » sur Plateau Caillou (équipement innovant et aire de loisirs permettant la gestion des conflits d'usage sur les autres équipements sportifs (rollers et athlétisme)
2	Réhabilitation de la BNO
4	Réhabilitation de la piscine de Bois-de-Nêfles
6	Construction d'un stade homologué R1 dans les hauts
1 ou 3	Construction d'un complexe des arts martiaux et sport de combat au niveau de la plaine des loisirs Ecocité (ou ZAC Tamarin).
/	Couverture de plateau EPS (financement Région ?) avec toiture photovoltaïque
/	Réhabilitation des vestiaires : Barrage, Guillaume, Bernica, Bellemène, Grande Fontaine
Bassin de vie	4- Projets commission communale des espaces sites et itinéraires (CCESI)
1 et 7	Réalisation de 3 parcours de Course d'Orientation sur le centre-ville de Saint-Paul centre – savane du Cap La Houssaye – Maïdo.
1	Création de 2 parcours de géocaching sur Saint-Paul et Tour Des Roches
Bassin de vie	5- Acquisitions

/	Matériels de sports divers (sport de combat et arts martiaux ; musculation)
/	Protections : murales et poteaux
/	Algécos / locaux associatifs x 6
/	Système de contrôle d'accès des piscines

Objectif 3 : Consolider le plan municipal d'entretien des équipements sportifs.

- Proposer un meilleur déploiement des agents sur site en fonction des ERP et des lieux d'implantation ;
- Renforcer le temps de formation en interne en fonction des spécificités techniques sur les équipements sportifs (CACES, SIAP, PSE1, SST....) ;
- Rechercher une réduction des dépenses énergétiques et optimiser la gestion des déchets par une sensibilisation au tri-sélectif sur les équipements sportifs ;
- Formaliser une équipe technique d'intervention pour maintenir la sécurité et réduire les dépenses énergétiques sur les sites sportifs ;
- Maintenir et consolider l'équipe volante pour des interventions multiples (entretien des espaces sportifs ne disposant pas d'agents ou pour les événements sportifs) ;
- Prévoir une formation et renforcement de l'équipe tonte ;
- Renforcer le personnel des piscines MNS, machinistes et agents d'entretien en vue de faciliter le développement du projet aisance aquatique auprès du tout public ;
- Anticiper sur la mise en gestion des futurs équipements sportifs des collègues : Aigrettes et Mont Roquefeuil.

Axe 4 - La valorisation, l'attractivité et le rayonnement du territoire

Objectif 1 : Promouvoir et reconnaître le savoir-faire des associations dans le domaine des événements sportifs.

Soutenir les actions et les manifestations phares pour la Ville,

Promouvoir l'engagement des dirigeants bénévoles par l'animation d'un réseau de type « Ma passion sportive à Saint-Paul » via une page sur le site internet de la ville,

Communiquer sur nos athlètes de haut niveau en favorisant des parrainages au sein des écoles et par la mise en place de posters géants à l'intérieur des équipements sportifs.

Réaliser un « guide pratique associatif » permettant de recenser l'ensemble des associations par disciplines et/ou par bassin de vie.

Création d'une rubrique « patrimoine sportif à Saint-Paul » sur le site de la ville via une photothèque.

Objectifs 2 : Valoriser le cadre géographique et environnemental du territoire de Saint-Paul par le biais Sports de Nature.

Création d'un label « éco-club » pour favoriser la mise en place d'éco-manifestations de type trail ou sport de plage...;

Aménager et maintenir un accès sécurisé aux publics sur nos espaces sites et itinéraires ;

Promouvoir nos sentiers de randonnées par la création de divers supports de communication intégrant à la fois le patrimoine, les lieux remarquables et la biodiversité de chaque site ;

Protéger nos sentiers patrimoniaux par une intégration au sein du PLU ;

Étude d'une application smartphone « Sport de Nature » pour le territoire de Saint-Paul avec référencement des sites (escalades, VTT, Course d'orientation, Parapente...) et des sentiers patrimoniaux.

Axe 5 : Le sport au service de la santé.

Objectif 1 : Soutenir l'ensemble des dispositifs en lien avec la santé sur le territoire de Saint-Paul.
Proposer un label Sport Santé sur Saint-Paul ;

Renforcer les dispositifs Sport Santé sur Ordonnance et Sport Santé + portés par l'OMSEP de Saint-Paul ;

Disposer de la faisabilité d'implantation de la première « Maison Sport Santé » sur le territoire ;

Soutenir les clubs sur leurs projets en lien avec le sport santé (formation des cadres, développement des activités modérées et événementiels autour de la thématique santé...)

Maintenir l'ensemble des dispositifs en interne sur le sport santé du type Bougez O Féminin, Bouger O Séniors, en lien avec l'OMSEP.

Intégrer une rubrique « Sport santé Conseil » sur le site internet de la Ville.

5 – CITOYENNETÉ ET VIE LOCALE

Pour contribuer au développement du territoire, et en faire un territoire solidaire, inclusif et sécurisant, une dynamisation des bassins de vie sera l'axe majeur de l'intervention communale en proximité. La valorisation des identités de quartier, la participation citoyenne et l'animation du tissu associatif et de l'Économie Sociale et Solidaire en seront les leviers.

Soutenir le quotidien des Saint-Pauloises et Saint-Paulois, agir en appui avec les acteurs locaux, favoriser la démocratie participative, et faire des équipements de proximité des lieux de vie sont des priorités.

En parallèle, différentes démarches et dispositifs permettront à la Ville de mieux intervenir en proximité (Réussite Éducative, l'insertion, la citoyenneté, Contrat de Ville, Contrat Local de Santé 2ème génération, Nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et Prévention de la Délinquance, Convention ATFPB).

A – La Propreté urbaine à l'échelle des bassins de vie

La propreté urbaine se décline en 3 axes principaux :

1/ La gestion de l'action en quotidienneté :

Une refonte organisationnelle et spatiale des équipes par bassin de vie va être mise en place pour permettre une meilleure réactivité, efficacité, couverture et cohérence d'intervention sur le territoire.

L'amélioration de la propreté urbaine se déclinera dans le renforcement d'actions coordonnées :

- la lutte contre les dépôts sauvages,
- la lutte contre les nuisances visuelles,
- l'embellissement de proximité
- l'intervention de la Brigade Verte, en coordination avec les différents acteurs, chacun dans leur champ de compétences réglementaires.

Un partenariat sera renforcé avec le TCO ainsi que les autres institutions gestionnaires d'espaces végétalisés, les bailleurs et les promoteurs privés, en faveur d'une amélioration de la propreté sur l'ensemble du territoire, et ce sans discontinuité de lutte contre l'insalubrité.

2/ La démarche de projet participatif :

- les actions de Participation Citoyenne durable,
- les Projets durables en lien avec les partenaires,

3/ La création et la gestion des équipements :

- réhabilitation, déploiement, amélioration et modernisation des équipements publics de proximité,
- étude sur les nouveaux équipements

Par ailleurs, sera engagée une démarche de structuration de la gestion et le tri des déchets des services sur l'ensemble des sites et bâtiments communaux en lien avec les filières de recyclage.

B - L'insertion et l'économie sociale et solidaire, pour la relance de l'emploi local

Saint-Paul animé par une ambition de territoire d'excellence pour l'économie sociale et solidaire souhaite faire émerger et valoriser les initiatives solidaires, en accompagnant les porteurs de projet et les habitants et en sensibilisant le public à la formation et à l'emploi grâce à un partenariat fort avec les acteurs.

Pour cela :

- Les Saint-Paulois seront accompagnés dans l'insertion professionnelle grâce au partenariat avec les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion (Pôle Emploi, PLIE, MIO, TCO, ...) dans une logique de proximité, en contribuant à la redynamisation des plateformes de service public du Guillaume, de La Saline, et de Plateau Caillou,

- Des **ateliers chantiers d'insertion**, ainsi que des **chantiers d'insertion** seront mis en place par bassin de vie (Rénovation des équipements de proximité, Multimédia-Audiovisuel, recyclage, Jardins partagés, Agriculture biologique ou raisonnée, propreté urbaine, ...) afin de viser l'objectif du mandat de créer **700 emplois**.

- La mise en cohérence des **conventionnements** avec les partenaires (Pôle Emploi, MIO, RSMA, École de la 2eme Chance, CNARM, Chambre de commerce, Chambre des métiers,...) permettra davantage de visibilité et de performance de nos interventions,

- Les **clauses d'insertion** dans les marchés publics communaux de travaux seront développées et les **marchés réservés** seront accentués.

- L'accompagnement à la création et au développement de **structures solidaires** sera nécessaire au plus près des bassins de vie.

C - Des bassins de vie participatifs, dynamiques et sécurisés

La Ville souhaite **renforcer et accompagner les dynamiques associatives au sein des territoires** : pour cela une conduite éthique sera mise en place avec une transparence de l'action municipale en matière de subventions grâce à une refonte des critères d'attribution plus équitables,

Les associations des bassins de vie seront accompagnées à travers la charte des engagements réciproques. Ce partenariat à signer entre l'État, la commune et le tissu associatif sera préalable à la création d'une **Maison des Associations**.

Un programme d'animations équitable entre les territoires sera par ailleurs élaboré et un accent sera mis sur la promotion des associations culturelles et sur l'éducation musicale et la connaissance de l'histoire et du patrimoine. Par ailleurs, la diversité des identités culturelles des quartiers de chaque bassin de vie sera mise en valeur.

La Ville élaborera une **démarche territorialisée** de l'action municipale par le déploiement d'un **meilleur service public de proximité** dans chaque Bassin de Vie en étoffant les missions des **mairies annexes**. L'Espace Public Numérique de Travail, créateur de liens sociaux, est destiné aux administrés et aura pour objectif d'allier le contact humain, la fourniture de services et d'équipements ainsi que la technologie. Afin de réduire les coûts de mise en œuvre de ces espaces publics numériques de travail, les mairies annexes seraient les lieux propices pour accueillir ces équipements. Le personnel de ces structures pourrait ainsi, après formation, assurer les permanences pour l'accompagnement des administrés dans leur démarche administrative « classique » et électronique.

Ces espaces pourraient accueillir des permanences de nos partenaires CAF, Pôle Emploi, impôts et autres, afin de faciliter les échanges et les démarches administratives avec les administrés des quartiers.

Par ailleurs, un axe spécifique consistera à proposer des **équipements de proximité mieux adaptés aux besoins des usagers** en améliorant leur offre :

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

*Démarrer les investissements relatifs à la réfection, la mise aux normes et la mise en accessibilité,
Agir sur la professionnalisation des Agents d'Exploitations afin d'améliorer l'accueil,
Améliorer et compléter l'offre d'animations et d'ateliers de proximité,
Redéfinir les modalités et les outils liés aux conventionnements auprès des particuliers et des associations.*

Les études sur l'extension des **cimetières** de Villèle et Tan Rouge se poursuivent. Les travaux sur celui du Guillaume vont se concrétiser en 2021. La Ville ambitionne à terme de construire une **salle de veillée mortuaire** par bassin de vie. Les 2 salles en cours de construction sur le quartier de l'Étang vont être livrées ; en ce sens une recherche du meilleur mode de gestion sera nécessaire.

Les Maisons de justice seront réaménagées pour permettre un meilleur accueil et discrétion/intimité des usagers. Un nouveau site plus adapté sur Vue Belle sera identifié.

L'engagement et la participation citoyenne seront consolidés par la redéfinition des modalités de représentativité, de fonctionnement des instances et des moyens dédiés: le but est d'améliorer la participation des habitants aux instances citoyennes communales en apportant des réponses à leurs questionnements.

Pour cela un **Conseil des habitants** par bassin de vie sera mis en place en toute transparence avant de préparer la pré-figuration de la démarche d'un budget participatif (en 2022).

Par ailleurs des **consultations citoyennes** seront organisées sur les projets impactants liés à la santé, l'environnement, le cadre de vie, l'éducation, les projets structurants sur le territoire, ...

Une prévention des conduites à risque et/ou délictueuses en priorisant des zones spécifiques d'intervention sera mise en place. De manière générale, il s'agit de poursuivre le renforcement des actions liées à la prévention de la délinquance, et de réduire le sentiment d'insécurité, en ayant une attention particulière pour la zone balnéaire et les territoires ruraux.

La priorité sera donnée également à la prévention des violences intra-familiales.

La prévention de la délinquance de la commune de Saint-Paul incluant le CLSPD, comporte plusieurs volets d'intervention, et aura pour objectifs :

La réactualisation de l'instance CLSPD,

La préparation de la nouvelle Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD),

La réalisation d'interventions spécifiques telles que la lutte contre le harcèlement dans les espaces publics et au travail, le rapprochement de la population avec l'ensemble des institutions (Force de l'ordre, Pompiers, médiateurs transports publics, institutions judiciaires, acteurs associatifs).

Le renforcement en termes d'effectifs du **Club de Prévention de proximité.**

En outre, sera construit un partenariat renforcé avec le CCAS et le Département pour la mise en place d'un **centre d'hébergement pour les victimes de violences intra-familiales.**

D – La Politique de la Ville, en soutien aux quartiers prioritaires

La Politique de la Ville sera un laboratoire d'idées et de projets pour les autres quartiers.

Le dispositif de la Politique de la Ville va se poursuivre en consolidant, les efforts faits sur les thèmes de la réussite scolaire, de la lutte contre le décrochage scolaire, et l'accompagnement à l'utilisation de l'outil numérique :

Poursuite du fonctionnement des ateliers relais,

Poursuite du Programme de Réussite Educative (PRE) avec deux équipes de réussite éducative (Plateau Caillou/Fleurimont, Grande Fontaine/Périphérie du centre-ville) ainsi qu'un accompagnement renforcé sur le thème du décrochage scolaire et sur le numérique (adulte relais associatif)

Expérimentation d'une nouvelle méthode d'alphabétisation.

Optimisation, développement et coordination de l'offre numérique sur les bassins de vie afin de lutter contre l'illectronisme.

6 - L'ENTREPRISE MUNICIPALE, DES MOYENS ET COMPÉTENCES

LES RESSOURCES HUMAINES

En 2021, la gestion des ressources humaines de la Ville de Saint-Paul devra connaître un remaniement profond afin de prendre en compte :

La loi de transformation publique en vigueur depuis le 6 août 2019 ;

Les recommandations de la Chambre régionale des comptes ;

Les résultats de l'audit actuellement en cours...

... tout en permettant le déploiement des nouvelles politiques publiques définies par l'équipe municipale.

Une mission fondamentale sera aussi d'accompagner la mise en œuvre de la nouvelle organisation municipale qui s'articulera avec une gestion interne des compétences et pourra faire appel à des outils dédiés (notamment formation).

1 La mise en œuvre des recommandations de la Chambre :

Le 8 juillet 2020, la Ville de Saint-Paul a réceptionné le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes portant sur les exercices 2014 et suivants.

Dans ce rapport, la Chambre émet un certain nombre de recommandations concernant la gestion des ressources humaines : il convient donc de mettre en œuvre les actions qui permettront de corriger les irrégularités constatées par la Chambre, tout particulièrement en matière de temps de travail (définition de cycles et contrôle automatisé), de recrutement et de rémunération.

2 L'accompagnement des agents dans leur carrière professionnelle :

En 2021, afin d'accompagner les agents aux changements qui impacteront l'organisation des services, la Ville prévoit d'ores-et-déjà de s'appuyer sur une expertise externe qui aura pour mission de mener une démarche participative en faveur de la modernisation de notre administration et de l'efficacité du service public.

En matière de performance, la Chambre préconise d'ailleurs de mettre en œuvre une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences. C'est pourquoi il conviendra de poursuivre le travail de formalisation des fiches de poste au sein de la collectivité mais aussi de mener une réflexion sur le dispositif d'évaluation professionnelle pour favoriser la promotion des compétences internes.

À cet effet, il conviendra également de finaliser le plan de formation 2021-2023 par la mise en cohérence de ses actions avec les priorités municipales.

Enfin, la formalisation de la reconnaissance professionnelle pourra se traduire par la refonte globale du

RIFSEEP, Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, qu'il conviendra d'étendre aux cadres d'emploi des techniciens et des ingénieurs territoriaux mais aussi de mettre en cohérence avec la nouvelle organisation des services et les priorités municipales.

3 L'optimisation de la masse salariale au service de mesures phares en faveur du personnel :

Un axe majeur sera aussi de « Veiller à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, en particulier de personnel » : c'est aussi une des recommandations, en matière de performance, formulée par la Chambre Régionale des Comptes. Cette maîtrise des dépenses, et plus particulièrement leur optimisation doit donc constituer un objectif prioritaire pour la gestion des ressources humaines, ce notamment pour dégager de nouvelles marges de manœuvre au service de mesures phares telles que la mise en œuvre d'un plan de titularisation et de revalorisation des bas salaires, qu'il conviendra d'élaborer en étroite collaboration avec les instances du dialogue social.

4 La qualité de vie au travail :

La Ville entend poursuivre les mesures d'action sociale existantes avec :

la pérennisation de l'opération de distribution des chèques cadeaux chaque fin d'année ;

la mise en conformité du nombre de tickets restaurants attribués avec le nombre de jours réels travaillés, conformément à la législation relative à ce dispositif ;

le renforcement des actions du Comité d'œuvres sociales qui bénéficiera d'une subvention doublée.

La qualité de vie au travail devra bien évidemment passer par la réalisation d'un certain nombre de documents obligatoires qu'il conviendra donc d'élaborer, notamment : le Document unique et le plan de prévention des risques professionnels, comprenant également les RPS, risques psycho-sociaux.

Le déploiement d'une politique active en matière de santé et de prévention ne pourra cependant se faire qu'avec le renforcement des ressources mises à disposition, par le biais de recrutements ou de conventionnements notamment pour les activités de médecine préventive, d'inspection mais aussi en matière de psychologie du travail. En interne, la Ville compte déjà au sein des différents services des assistants de prévention : il conviendra donc de mener une réflexion sur leurs missions et, plus particulièrement sur l'encadrement de leur activité.

5 La diversité et l'égalité professionnelle :

La politique de la Ville en matière de diversité et d'égalité professionnelle se déclinera selon deux grands axes. Tout d'abord, la poursuite de la politique handicap par :

le recrutement et le maintien dans l'emploi d'agents en situation de handicap ;

la poursuite de l'engagement de la Ville en faveur des apprentis en situation de handicap ;

le renforcement des marchés réservés ;

le nouveau conventionnement avec le FIPHFP et l'élaboration d'un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes, conformément à la nouvelle loi de Transformation de la fonction publique.

LA COMMUNICATION

L'intervention de la Direction de la Communication s'appuie sur les différentes actions des pôles afin d'adapter les supports et messages en direction des divers acteurs et partenaires de la collectivité.

Les objectifs sont de promouvoir l'image de la Ville et d'être porteur de projets et d'évènements ayant une résonance sur le territoire à l'échelle locale, intercommunale et régionale.

Cette communication institutionnelle se veut être un lien actif et privilégié entre la Ville et la population.

Axe 1- Promouvoir l'image de la collectivité

Créer un nouveau positionnement

La Ville ne possède actuellement pas de positionnement clair et identifié. Il est nécessaire d'inscrire un marqueur visuel identitaire et une déclinaison du nouveau positionnement en adéquation avec le projet politique. Seront ainsi définis des marqueurs pour chaque pôle de la Collectivité ainsi qu'une charte dédiée.

Il s'agira de donner une nouvelle dynamique indiquant ainsi aux citoyens que la Municipalité est présente à leurs côtés et met tout en œuvre pour faire de Saint-Paul une ville phare et exemplaire. Ce positionnement une fois établi sera le socle de la promotion de l'image de la collectivité.

En outre, la Direction de la Communication et du Protocole aura pour nouvelle vocation d'étendre ses missions initiales vers l'organisation et le portage de projets.

Créer un réseau d'affichage mairie

Du fait de la nécessité de rendre visible le réseau d'affichage officiel en mairie, il conviendra de recourir à nos structures d'accueil (mairies annexes, médiathèques..) pour afficher, diffuser nos documents et informations.

En complément, une proposition de réseau d'affichage sur le territoire devrait permettre d'optimiser les coûts et de disposer de sites (espaces) reconnaissables et réservés exclusivement aux messages de la collectivité, tout en créant une récurrence visuelle auprès des administrés.

Axe 2 - Concourir à l'attractivité de la Ville

Au-delà de diffuser l'information avec le sceau politique, il s'agira de contribuer à mettre en place des projets permettant à la Ville de témoigner de son dynamisme et de son réel engagement à faire de la commune un exemple, une référence.

Saint-Paul demeure un territoire attractif grâce à ce qu'elle peut offrir en matière de cadre de vie, de mobilité, d'environnement, de situation géographique, d'offre de loisirs, d'activités économiques agricoles et touristiques, mais aussi au travers des nombreux savoir-faire des acteurs locaux et de la dynamique des initiatives de proximité ... ; ces éléments en seront valorisés.

Axe 3 - Améliorer et développer l'univers et les supports numériques de la collectivité

***Mettre en place des outils de communication performants**

Développer les supports numériques

La Mairie dispose actuellement d'un site dédié aux informations générales et 6 pages « Facebook », Instagram, Twitter ...

Afin de conforter les ambitions de la Ville à devenir une ville numérique, la commune doit maîtriser l'évolution de ses modes de communication, et optimiser nos supports en créant et développant de nouveaux plus adaptés.

Ainsi, sera réalisée une optimisation de la page FACEBOOK officielle en supprimant certaines, tout en recentrant la diffusion des informations par un canal référent.

Aussi, mettre en place une WEB TV permettra de communiquer de manière plus expressive et visuelle sur les projets et la vie de la cité.

En outre, au regard du contexte sanitaire, il s'agira de maintenir un lien actif et privilégié avec les citoyens.

Enfin, déployer des bornes interactives en Mairie centrale, Mairies annexes, Médiathèque, Bibliothèque, permettra à la collectivité de diversifier ses méthodes de travail et d'optimiser la réalisation de ses missions de service public. Ces bornes permettront également d'alléger le flux d'administrés dans certains services.

Étudier la mise en œuvre d'un journal communal

Le journal municipal a plusieurs fonctions.

Il est le témoin privilégié de la volonté de la Ville de construire collectivement un projet de territoire, avec l'objectif central d'informer les habitants sur les affaires de la commune et donner à tous les moyens de comprendre les enjeux de l'action conduite par la municipalité.

Mais il permet également d'élargir le champ de l'information afin d'apporter un éclairage aussi bien sur le contexte que sur les valeurs qui sous-tendent l'action municipale.

***Proposer une communication interne**

La Mairie ne dispose plus de communication interne, ni de moyen pour informer les agents de la vie de la collectivité et des décisions du Conseil Municipal.

De ce fait, le lien et la vision globale du nouveau projet politique est difficilement partageable et l'adhésion autour de ce dernier s'en retrouve biaisée.

Il s'agira de proposer un nouvel INTRANET alimenté quotidiennement des informations à destination des employés mais également émanant de ces derniers, ce qui permettra une meilleure interactivité entre les agents.

Aussi une newsletter dématérialisée et imprimée (en interne) revenant sur les projets de la Ville mais avec la vision des agents pourra mettre en lumière les différents champs d'interventions de ces derniers.

La communication interne doit être un transmetteur de la vie communale et une référence pour la diffusion d'informations en direction des agents.

SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE : Piliers fondamentaux du bien-vivre des Saint-Paulois.e.s et de l'attractivité du territoire

Par son histoire, sa géographie, son contexte économique et social, la ville de Saint-Paul connaît des enjeux de sécurité et de tranquillité publique hors norme pour une commune de sa strate.

L'objectif est de faire de Saint-Paul, une ville sûre et tranquille pour tous ses habitants sur tout le territoire,

Une ville sûre, du battant des lames au sommet des montagnes, une ville tranquille dans chaque bassin de vie.

Pour cela, une politique volontariste, des aménagements ambitieux, des approches innovantes, seront mis en œuvre.

1. Une ville sûre du battant des lames au sommet des montagnes

Sécurisation des Plages et gestion du risque requin

La commune porte une ambition forte : permettre, dans les plus brefs délais possibles, un retour pérenne et sécurisé des activités nautiques et de la baignade.

Cette politique volontariste se traduira par des aménagements novateurs et le renforcement des dispositifs actuels.

Les aménagements novateurs :

La volonté politique de mise en œuvre d'un dispositif de double filet (pour la sécurisation de la baignade et pour la sécurisation des activités nautiques) s'enclenchera dès 2021.

Filets pour la baignade :

Des filets de baignades innovants et amovibles, nouvelle génération (en cordage Dyneema : plus résistants à l'abrasion et aux mouvements hydrodynamique des vagues) seront déployés :

- Boucan Canot : extension du périmètre de sécurisation
- Roches Noires : extension du périmètre de sécurisation

Ce système de protection de la baignade adapté et perfectionné qui suit un processus de déploiement et d'opérationnalité inédit, pérennisé et maintenu par les agents de la CISAN (Cellule d'inspection et de surveillance des activités nautiques).

Filets pour les activités nautiques :

Un marché d'étude et d'assistance à maîtrise d'ouvrage permettra de définir le déploiement et la maintenance d'un nouveau dispositif de sécurisation des zones de Boucan Canot et des Roches Noires.

De par la complexité et les aléas environnementaux et climatiques, le rôle de l'AMO sera d'accompagner la Ville dans la recherche de la meilleure solution technique et financière plus adaptée sur ces zones de bain, et cela dans les plus brefs délais possibles.

Ces aménagements seront mis en œuvre en complémentarité d'équipements innovants de protection individuelle ainsi que du dispositif Vigie Requin Renforcé.

Par ailleurs, la Mairie suivra avec la plus grande attention toutes les expérimentations en cours et à venir de nature à renforcer la sécurisation des plages, des activités nautiques et de baignade.

Le renforcement des dispositifs actuels :

- Rénovation et modernisation de l'ensemble postes MNS
- Création d'un sixième poste MNS à Trou d'Eau

La Vidéo-protection

De nombreuses études montrent un lien fort entre l'attractivité d'un territoire et la présence de vidéo-protection. Ainsi, la commune souhaite disposer d'un outil performant, innovant, évolutif en la matière.

Il s'agira d'installer plusieurs caméras de surveillance, visionnables à distance par des opérateurs dans un Centre de Supervision Urbain (CSU), le tout, dans une stratégie générale de sûreté et de protection des usagers de la voie publique afin de dissuader, voire d'identifier en temps réel les auteurs des infractions. L'intégralité du déploiement de cette vidéo-protection se fera à l'échelle du mandat.

Cependant, la commune est déjà à pied d'œuvre, une étude a été initiée dès octobre 2020, en partenariat avec la gendarmerie pour identifier la meilleure solution technique.

En 2021, la Phase 1 du dispositif sera déployée :

- Installation d'un premier dispositif de caméras sur le Centre-Ville et la Zone Balnéaire
- Création du Centre de Supervision Urbain
- Formation des agents

Ce système de vidéo-protection a vocation à s'étoffer tant en quantité, qu'en qualité.

À l'échelle du mandat avec l'augmentation du nombre de caméras afin de couvrir et sécuriser l'ensemble des zones sensibles du territoire.

De la sécurité vers la Smart City:

Un tel réseau de caméras couplé au CSU et aux technologies novatrices permettra à la Ville d'optimiser les flux de circulation, l'éclairage public, la collecte des déchets, etc...

Une gestion optimisée des moyens et des ressources de la commune pour faire de Saint-Paul une ville écologiquement vertueuse.

2. Une Ville tranquille dans tous les bassins de vie

L'étendue de notre territoire et l'ampleur des missions à accomplir nécessitent une refonte d'ampleur de la politique de sécurité.

Cela passera par une stratégie territoriale volontariste de la commune et une véritable politique de proximité pour la Police Municipale.

Ainsi dès 2021 :

- Renforcement des effectifs de la Police Municipale (+15%)
- Création d'un nouveau Poste de Police Municipale dans les Hauts
- Création d'une Brigade Mobile permettant d'amplifier la présence et la proximité de la Police Municipale auprès de tous les Saint-Paulois.e.s sur l'ensemble du territoire

- Conception et Mise en œuvre d'actions d'information et de sensibilisation des citoyen(ne)s sur leurs droits et devoirs
- Intensification et diversification de la formation des agents de la Police Municipale

Le partenariat entre la Police Municipale et la Gendarmerie sera consolidé et amplifié afin d'aboutir à une sécurisation optimale du territoire.

Ainsi dès 2021 une attention particulière sera portée sur :

- Les violences intra-familiales, avec la création d'un pôle Violence Intra-Familiales au sein de la Police Municipale en lien avec la gendarmerie
- La Réduction des incivilités et des troubles anormaux du voisinage, avec une action coordonnée de la gendarmerie et la Police Municipale
- La Lutte contre les nuisances sonores (formation et dotation matérielle des agents de la Police Municipale)
- Le Respect des règles de stationnement et de circulation sur la voie publique avec l'intensification des patrouilles conjointes et/ou coordonnées, notamment aux abords des établissements scolaires
- Les infractions en matière d'urbanisme, environnement, occupation du domaine public, et autres infractions relevées par les agents du service public

ACTIONS JURIDIQUES ET INSTANCES

1. Le conseil et l'action juridique :

Dans le cadre de la nouvelle organisation des services municipaux, une attention particulière sera apportée à la sécurisation des actes juridiques de la collectivité : l'objectif étant de pouvoir disposer d'un réel contrôle de légalité interne des actes administratifs produit par l'ensemble des services. Dans cette dynamique, un certain nombre d'actions juridiques seront entreprises :

- Ainsi, dans une démarche de collaboration interactive, l'accent sera particulièrement mis sur le conseil aux services et la mise à jour et la consolidation des modèles types d'actes (convention de mise à disposition de locaux par exemple). Ces éléments seront également plus transparents pour les différents usagers

- De même, il sera aussi mis en place la sécurisation accrue dans divers domaines :

les procédures internes,

la protection des données personnelles,

l'exercice des compétences des élus tant au niveau de leur délégations de signature qu'au niveau de leur protection fonctionnelle.

- Par ailleurs, une démarche spécifique sera menée sur des thématiques sensibles pour une gestion préventive du risque de contestation.

- Enfin sur le plan des contentieux, et plus particulièrement des contentieux en matière d'urbanisme, un examen attentif des typologies de recours et des moyens soulevés contre les décisions de la commune devant les juridictions (tant administratives que civiles) permettra d'anticiper ou de contenir les risques de contestation.

2. Les instances :

Au cours de l'année 2021, le processus de dématérialisation sera poursuivi afin d'aboutir à la signature numérique des délibérations, et gagner par la même en efficacité en raccourcissant les délais de traitement des délibérations à partir de leur adoption en conseil municipal.

3. Les recensements :

Comme chaque année la commune procédera sous l'égide de l'INSEE au recensement de la population Saint-Pauloise et dans le cadre de sa mission de représentation de l'État au recensement militaire des jeunes de 16 ans.

4. Les élections :

Dans la perspective d'une double élection en 2021 (scrutins des élections régionales et départementales), la commune devra mettre en œuvre une organisation spécifique pour faire face au doublement des moyens à mobiliser et adapté au contexte sanitaire.

5. La Chambre Régionale des Comptes :

Un suivi des préconisations de la Chambre régionale des comptes, suite au rapport débattu en conseil municipal le 23 juillet 2020, sera mené de façon rapprochée auprès des services afin de présenter des mesures correctives mise en œuvre au second semestre 2021.

INFORMATIQUE

1. Déploiement d'un outil d'optimisation de la gestion des courriers (logiciel Maarch-Courrier) :
Maarch Courrier est une solution complète libre et open source de la gestion électronique de courrier à l'instar de Docflow. Entièrement modulable et adapté aux besoins des collectivités, MaarchCourrier viendra remplacer la gestion de courrier faite actuellement dans docflow. Elle intègre notamment des fonctionnalités avancées permettant d'optimiser les circuits.

2. Renouvellement du parc informatique :

Afin d'avoir un parc de postes informatiques homogène nous procéderons comme chaque année au remplacement de 100 à 200 postes ainsi que les différents périphériques (imprimantes, copieurs, scanners, fax...) suivant le budget retenu. Le parc évolue également à la demande des différentes directions pour des nouveaux postes et périphériques. Cette évolution concerne également les licences et systèmes d'exploitation des postes et serveurs dans l'objectif d'être plus performant et de rester en conformité avec la loi sur l'utilisation des licences.

3. Développement du numérique dans les écoles

L'objectif est de poursuivre le projet du développement du numérique dans les écoles afin de préparer les jeunes à vivre et travailler dans la société numérique afin de permettre à tous les élèves l'accès à des ressources numériques adaptées à l'éducation, via des équipements numériques et intégrer ces équipements, services et ressources numériques dans les pratiques quotidiennes :

Déploiement de tableau Numérique Interactif dans toutes les écoles,

Déploiement d'ordinateurs portables dans les classes,

Déploiement du CPL WIFI dans toutes les classes pour pouvoir accéder aux ressources numériques en ligne,

Étude de déploiement d'Espace Numérique de Travail (ENT ONE) pour les écoles primaires de la Ville de Saint Paul en partenariat avec le Rectorat.

4. Poursuite de la dématérialisation :

La dématérialisation des factures est un élément important de la stratégie de réduction des coûts. Si les avantages d'un tel dispositif sont nombreux, le passage à l'échange de facture électronique doit respecter plusieurs contraintes pratiques et légales. Tant au niveau du mode de facturation choisie (structurée ou non structurée), que de l'authentification de la procédure par la signature électronique ou de la conservation des documents suite à l'archivage électronique :

Gains financiers : réduction de l'utilisation de papier et des coûts de traitement des envois,

Gain de productivité : une solution de dématérialisation intégrée qui fait appel à un ou plusieurs tiers de confiance (pour l'envoi, la certification, et l'archivage) évite la mobilisation du personnel sur des tâches sans valeur ajoutée,

L'archivage électronique permet de retrouver immédiatement une facture.

5. Créer et dynamiser des espaces publics numériques :

L'Espace Public Numérique de Travail (EPN), créateur de liens sociaux, est destiné aux administrés et aura pour objectifs d'allier le contact humain, la fourniture de services et d'équipements ainsi que la technologie. Afin de réduire les coûts de mise en œuvre de ces espaces publics numériques de travail, les mairies annexes seraient les lieux propices pour accueillir ces équipements.

6. Evolution du matériel de communication de notre réseau WIMAX :

La création de notre propre réseau de communication radio « WIMAX » vers nos sites distants accessibles nous fait réaliser des économies au niveau des abonnements de liaison haut débit. Le remplacement et l'évolution du matériel nous permettront d'augmenter le débit de certains sites qui hébergent de plus en plus de services avec un nombre de postes qui est en augmentation.

7. Mise en place d'un Système d'Archivage Electronique (SAE), conjointement avec le service des Archives) :

La croissance du nombre des procédures de dématérialisation des documents et la généralisation de la signature électronique amènent au constat de la nécessité d'un SAE. La dématérialisation de la signature des documents numériques recentre la question de l'originalité des documents à archiver. Il est donc essentiel de définir un « lieu », un « endroit » où archiver et classer ce document numérique original.

Cet « endroit » est le SAE (Système d'Archivage Electronique), une base de données dédiée au classement des documents numériques originaux archivés.

8. Développement de la couverture du réseau numérique sur le territoire :

S'agissant de la couverture numérique du territoire, une vision globale est nécessaire sur l'état actuel des réseaux et la prospective d'investissement des différents opérateurs.

L'objectif est d'améliorer la continuité et la performance de connexion pour un plus grand nombre de citoyens. Le partenariat entre la Ville, les opérateurs et les instances réglementaires est essentiel pour une meilleure occupation spatiale.

COMMANDE PUBLIQUE ET CONTRÔLE DE PERFORMANCE

1 : Accompagner et sécuriser les services dans les procédures de commande publique :

Un accent sera mis sur la qualité des pratiques auprès des services et la multiplication des échanges afin de réduire les erreurs et favoriser une meilleure réactivité et gestion des aléas.

Ainsi, des plans de formation sont à mener ainsi qu'une refonte des modèles de documents. À cela s'ajoutera un meilleur suivi des marchés grâce à la tenue des indicateurs et des tableaux de bord.

2 : Optimiser les procédures de commande publique :

La poursuite de la dématérialisation des marchés sera accompagnée d'une recherche d'amélioration des éléments de gestion tels que des outils plus adaptés (outil de récupération des attestations, archivage électronique), le circuit révisé des courriers (délégation de signature), et la simplification des conditions de candidature pour les entreprises.

3 : Promouvoir une commande publique comme levier de développement économique :

La démarche d'ancrage territorial et la stratégie du bon achat seront à développer en interne au travers de procédures multi-attributaires, des possibilités d'allotissement associées à des clauses de limitation, de développer le recours au sourcing et à la négociation, et la simplification des procédures pour les PME-TPE.

Par ailleurs, une recherche sectorisée de marchés réservés permettra également de positionner la commande publique comme un levier complémentaire de développement et d'emploi sur notre territoire. Dans le même sens, une animation transversale sera menée sur la clause sociale d'insertion.

4 : Instituer le contrôle de performance :

Suite aux préconisations de la CRC et aux attentes des citoyens vis à vis de la bonne utilisation des deniers publics, un contrôle de performance sera mis en place en 2021.

Il consistera à se doter de référentiels, de tableaux de suivi et d'effectuer des analyses sur les pratiques des services. La finalité est de parvenir à l'adéquation des ressources aux besoins, dans une optimisation des flux et des intrants et par conséquent un meilleur coût d'intervention pour la collectivité. Cette animation passera par la création d'un groupe de référents multisectoriels.

MOYENS GÉNÉRAUX

ACHATS ET STOCKS

1 : Identification et redéfinition des besoins des services en partenariat avec les élus :

Il s'agira de répondre aux besoins et exigences formulés par les services de manière plus adaptée, réduire les consommations et ainsi réaliser des économies, compte tenu des actions de rationalisation des consommations. Cette démarche est d'autant plus nécessaire au regard de la crise sanitaire de la COVID-19, en particulier pour la définition des stocks nécessaires pour la protection des agents (gel hydro-alcoolique, masques, etc.).

Par ailleurs, il conviendra de généraliser avec les élus une démarche participative en matière de définition des besoins en amont du lancement des consultations (choix de la procédure, allotissement, critères de jugement, etc.) notamment par des rencontres ou le développement d'une fiche de présentation.

2 : Amélioration de la réactivité du service par optimisation des outils de suivi existants :

L'objectif est d'améliorer les délais de traitement des commandes afin de maintenir un délai d'émission des bons de commande à moins de 2 jours calendaires.

La collectivité poursuivra son effort de rationaliser et diminuer les commandes et consommations, de produits et matériels dans les services (mobilier, fournitures de bureau, produits d'entretien, outillage, etc.) et développer le redéploiement des matériels (mobilier de bureau à réaffecter).

3 : Recours à la Centrale d'Achats Durables et Innovants :

Après plusieurs années de collaboration avec CADI, la ville souhaite réaliser un bilan du recours à la centrale d'achat pour reposer les bases de l'optimisation du partenariat.

4 : Optimiser l'aménagement du magasin suite au déménagement et conforter la sécurisation du fonctionnement :

Suite à la délocalisation du Magasin au quartier de la Rue Jacquot, il est nécessaire de changer certains matériels de levage afin d'organiser et de rationaliser l'espace (intérieur et extérieur), de faciliter le contrôle des charges et d'améliorer les conditions. Une augmentation des surfaces de stockage est aussi nécessaire, notamment pour faire face au stockage des EPI et produits COVID. Par ailleurs, il conviendra de remettre à jour le document unique de prévention des risques existant.

LES MOYENS LOGISTIQUES

1. La logistique :

La volonté est de mettre à niveau l'organisation, les matériels et le cadre d'utilisation des moyens de logistique. Une démarche de formalisation des prêts de matériel et de responsabilisation des usagers sera essentielle dans un objectif de meilleure efficacité de ce service.

2. La gestion du parc automobile :

Le parc automobile compte 320 véhicules tous gabarits confondus avec une affectation et une utilisation déséquilibrées au regard des besoins.

Après une première action visant à diminuer fortement le nombre de remisage à domicile des véhicules de service, l'objectif 2021 sera de mettre en place un pool de réservation dématérialisé qui aura pour mission de répondre de façon plus adaptée aux demandes des services. L'organisation s'appuiera également sur une territorialisation des unités de stockage.

En outre, le renouvellement du parc est en cours afin de diminuer la part de véhicule non essentiel, et à termes, le coût de l'entretien et des réparations.

Une nouvelle génération d'engins plus fonctionnels permettra d'améliorer les services en proximité.

Dans le même sens, un seul garage gèrera la maintenance et les réparations des véhicules et un cadrage en termes de référentiel et de traçabilité amènera à gagner en optimisation.

Par ailleurs, les outils notamment le carnet de bord électronique et le logiciel de suivi des consommations de carburant seront davantage mobilisés pour garantir le bon usage du matériel roulant.

L'ensemble de ces dispositifs permettra de répondre aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes.

CONCLUSION

Au travers de ces orientations budgétaires nous activerons tous les leviers du champ de compétence communal et intercommunal pour, non seulement surmonter les conséquences de la crise Covid, mais aussi relever les défis à venir, démographique, climatique, sanitaire, écologique, sociaux.

Notre population est dynamique.

Notre territoire est vaste et le patrimoine naturel y est remarquable, le potentiel culturel, touristique et économique y est exceptionnel.

Nous avons un projet ambitieux et cohérent qui prend en main le présent et trace des perspectives d'avenir sur le long terme.

L'objectif est de faire de Saint-Paul un territoire moderne et porté par une économie dynamique, génératrice d'emplois.

Nos projets d'aménagement et de déplacement répondent aux besoins de tous et inscrivent Saint-Paul durablement et intelligemment dans l'avenir.

Saint-Paul sera une commune verte, propre, inscrite dans le concert mondial de protection de la planète.

Notre Ville doit être Responsable et Participative, Humaine et Solidaire, Moderne et Écologique.

FOCUS SUR QUELQUES MESURES PHARES

• L'AMÉNAGEMENT, LE DÉVELOPPEMENT ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE:

- les villes nouvelles: Révision du PLU, PRU Saint-Paul, PRU Saint-Gilles
- Développement des Hauts: Porte Parc Maïdo
- 100 000 arbres

• LA VIE ÉDUCATIVE

- Mieux manger: Cantine gratuite
- Mieux accueillir: Transport scolaire gratuit
- Mieux apprendre: Plan Éducatif Global

• LA SOLIDARITÉ ET LES ACTIONS SOCIALES, AU SEIN DES PARCOURS DE VIE

- Mutuelle communale solidaire
- Intergénérationnel : Programme d'activités pour les Seniors, Petite enfance : Création de 2 structures d'accueil
- Soutien à l'amélioration de l'habitat : Régie petits travaux au CCAS

• LA CULTURE ET LE SPORT

- Ville des festivals
- Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine
- Projet sportif territorial 2021-2026: Amélioration du soutien aux associations, création et modernisation d'équipements sportifs

• LA CITOYENNETÉ ET LA VIE LOCALE

- Ateliers chantiers d'insertion : dès 2021, création de 100 emplois
- création du conseil des habitants
- Territorialisation de l'action municipale (Propreté urbaine, Service public dans les quartiers,

• ENTREPRISE MUNICIPALE

- Qualité de vie des employés municipaux: pouvoir d'achat, formation
- Sécurité et Tranquillité publique: dès 2021, ouverture d'un poste Police municipale dans les hauts, Création d'un club de prévention, médiation, Vidéo-protection,
- Commande publique: Promotion d'une commande publique comme levier de développement économique

Saint-Paul ville des labels :

- Ville d'art et d'Histoire: Ministère de la culture
- Ville amie des enfants: UNICEF
- Territoire vélo: Fédération Française de Cyclotourisme
- Ville amie des aînés: OMS
- ICCAR (Coalition internationale des villes inclusives et durables): UNESCO